



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2019-2020





Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

*RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2019-2020*



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
888, rue Saint-Jean, 4^e étage, bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-88002-8 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-88003-5 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2020

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2019-2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Danielle McCann
Québec, novembre 2020

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, son mandat et les processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2018-2020* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. Celle-ci y fait état de ses différents travaux, dont ceux liés à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. La Commission présente également les résultats concernant l'évaluation des politiques, des plans stratégiques et de réussite ainsi que des rapports de suivi à ses recommandations transmis par les collèges. Enfin, un chapitre est consacré à l'utilisation des ressources et un autre aux exigences législatives et gouvernementales auxquelles la Commission doit se conformer.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle Lanciault', written in a cursive style.

Murielle Lanciault
Québec, novembre 2020

Table des matières

Message de la présidente	7
Faits saillants	9
Fiabilité des données et contrôles afférents	10
Chapitre 1 La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	11
Présentation de la Commission	11
Mission et valeurs.....	11
Vision	11
Mandat.....	11
Composition et structure organisationnelle	12
Approche et processus d'évaluation.....	12
Approche privilégiée.....	12
Création de comités consultatifs	13
Appel à des experts externes.....	13
Processus basé sur l'autoévaluation des établissements.....	13
Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans	14
Diffusion des rapports d'évaluation.....	14
Chapitre 2 Résultats	15
Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2018-2020.....	15
Résultats détaillés pour l'année 2019-2020	18
PREMIÈRE ORIENTATION	
Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges	18
DEUXIÈME ORIENTATION	
Simplifier les processus d'évaluation	23
TROISIÈME ORIENTATION	
Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation.....	25
QUATRIÈME ORIENTATION	
Promouvoir les travaux de la Commission	26
CINQUIÈME ORIENTATION	
Soutenir l'expertise en matière d'évaluation	28

Chapitre 3 Utilisation des ressources au 31 mars 2020	31
Les ressources humaines	31
Répartition de l'effectif	31
Formation et perfectionnement du personnel.....	31
Gestion et contrôle des effectifs/section 4.....	32
Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier.....	33
Mobilisation du personnel et climat de travail	33
Accès à l'égalité en emploi/section 4	34
Les renseignements relatifs aux contrats de services/section4	36
Les ressources budgétaires et financières	36
Les ressources informationnelles	37
Chapitre 4 Exigences législatives et gouvernementales	39
Rapport d'activités	39
Réunions de la Commission	39
Publications	39
Sommaire des résultats liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020 prolongé jusqu'au 31 mars 2021.....	40
Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	47
Code d'éthique et déontologie	48
Emploi et qualité de la langue française	49
Occupation et vitalité des territoires	49
Services au citoyen	50
Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	50
Annexes	
Annexe I Organigramme au 31 mars 2020.....	52
Annexe II Comités consultatifs et experts externes.....	53
Annexe III Comité de liaison	55
Annexe IV Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2018-2019.....	56
Annexe V Rapports d'évaluation adoptés en 2019-2020	57
Annexe VI Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2020	60
Annexe VII Politiques et plans évalués en 2019-2020.....	65
Annexe VIII Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2020.....	70
Annexe IX Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2018.....	77
Annexe X Publications de la Commission depuis 1993	80
Annexe XI Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.....	83

Message de la présidente

L'année 2019-2020 fut bien particulière pour la Commission, comme elle l'a été pour bon nombre d'organisations, y compris les collèges québécois. Le contexte de pandémie de COVID-19 a sollicité la capacité d'adaptation de tous. C'est donc avec une certaine fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Ce rapport démontre la flexibilité dont a dû faire preuve l'organisation dans la réalisation des activités contribuant à l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2018-2020*.

Malgré le contexte, la Commission a effectué la moitié des visites prévues à son calendrier. En effet, avec le confinement annoncé au mois de mars, cinq des visites prévues ont dû être repoussées à l'automne 2020. Néanmoins, cinq audits se sont déroulés durant l'année ainsi qu'une visite d'évaluation de l'Approche préalable à l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges. La Commission a également poursuivi son accompagnement auprès des collèges de la vague de validation du deuxième cycle d'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC). Elle a aussi offert, à l'automne 2019, une formation à des experts qui collaborent à ses travaux d'évaluation SAQC ainsi qu'une formation aux experts qui agissent à titre de nouveaux membres du comité de lecture. Les deux formations destinées aux collèges visés par l'Approche préalable à l'évaluation SAQC ont cependant dû être reportées en raison du contexte.

La Commission a poursuivi à un rythme soutenu ses travaux visant l'amélioration de ses pratiques, ce qui s'est conclu, notamment, par la publication du Bilan des résultats de l'an 5 du premier cycle d'audit de l'évaluation SAQC, en avril 2020, et par la publication, au mois de juin, d'une nouvelle édition de son *Cadre d'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (troisième édition) ainsi que la version anglaise de ce document.

La Commission a adopté un nombre important de rapports d'évaluation (156 rapports), ce à quoi s'ajoutent les travaux entourant le traitement des recommandations auxquelles les collèges sont tenus de donner des suites. La Commission a effectué d'importants ajustements à ses pratiques de façon à pouvoir constater les correctifs apportés par les collèges et lever ces recommandations. Ces changements l'ont menée notamment à contacter des collèges afin de leur présenter les nouvelles modalités de suivi et de convenir d'échéances pour le dépôt de leur suivi des recommandations en vigueur. Des suivis relatifs à 32 recommandations, en provenance de 17 collèges, ont par ailleurs été examinés par la Commission en 2019-2020. Ces recommandations étaient liées à d'anciennes opérations, à l'évaluation SAQC et à l'Approche préalable à SAQC.

Je suis est très heureuse des accomplissements de l'organisation au cours de l'année. Ceux-ci n'auraient pas été possibles sans l'engagement et la contribution de l'ensemble du personnel de la Commission et des experts qui collaborent à nos travaux. Je les en remercie tous sincèrement.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Murielle Lanciault". The signature is fluid and cursive, with the first name "Murielle" written in a larger, more prominent script than the last name "Lanciault".

Murielle Lanciault

Québec, 11 novembre 2020

Faits saillants

14 séances de la Commission	
156 rapports d'évaluation adoptés :	39 PIEA
	11 PIEA – Ajout de modalités d'application de l'incomplet (Modification du Règlement sur le régime des études collégiales RREC)
	35 PIEP
	5 plans de réussite
	11 plans stratégiques
	27 Rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges
	4 Rapports d'évaluation de l'Approche préalable à SAQC
	20 rapports de suites à des recommandations
5 visites d'audit (premier cycle de l'évaluation SAQC)	
2 visites (approche préalable à l'évaluation SAQC)	
2 rencontres de suivi auprès des collègues de la phase de validation du deuxième cycle SAQC	
1 formation aux experts qui participent à ses travaux d'évaluation SAQC	
1 formation aux nouveaux membres du comité de lecture	
1 bilan synthèse (résultats de l'an 5 du premier cycle d'audit de l'évaluation SAQC)	
1 cadre de référence révisé (PIEP), en version française et anglaise	

Fiabilité des données et contrôles afférents

Les informations contenues dans ce rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données qui y sont présentées et aux contrôles afférents.

Les résultats du *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est données pour l'année 2019-2020;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Les données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 11 novembre 2020.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle Lanciault', written in a cursive style.

Murielle Lanciault

Québec, le 11 novembre 2020

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Présentation de la Commission

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner.

La Commission situe le déploiement de sa mission dans la perspective des valeurs suivantes :

- **Impartialité** : Ses évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.
- **Rigueur** : Ses évaluations et ses décisions sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.
- **Respect** : Elle favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.
- **Collaboration** : Ses processus d'évaluation sont fondés sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel.

Vision

La Commission vise à être *une organisation reconnue pour sa pertinence et sa contribution au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.*

Mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4). Au 30 juin 2020, le réseau collégial était composé de 119 institutions d'enseignement : 48 cégeps, 21 collèges privés subventionnés, 46 collèges privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement confiait à la Commission le mandat d'évaluer, pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par la ministre de l'Enseignement supérieur;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la Commission évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations à la ministre de l'Enseignement supérieur sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant une incidence sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander à la ministre d'habiliter un collègue à décerner le diplôme d'études collégiales.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2020, quatre commissaires étaient en poste. Il s'agit de M^{me} Murielle Lanciault, présidente, de M^{me} Diane Cyrenne, de M. Jean-Denis Moffet et de M^{me} Libérata Mukarugagi. Vingt-deux personnes¹ secondaient les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se trouve à l'annexe I.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission situe l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à la détermination des éléments à améliorer et à leur prise en charge dans le cadre de solutions adaptées. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant à accroître progressivement la capacité des collèges à faire de l'évaluation en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

1.. Personnel régulier, occasionnel et à contrat en vertu d'un prêt de service

Création de comités consultatifs

En vertu des articles 15 et 19 à 21 de sa loi constitutive, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée de tels comités pour l'appuyer dans la préparation et la conduite des opérations d'évaluation qu'elle mène et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés par l'évaluation en question. L'ensemble des membres des comités consultatifs bénéficie, le cas échéant, d'une formation particulière et collaborent bénévolement aux travaux de la Commission. La présidente ou un commissaire dirige les travaux des comités et un membre du personnel en assure la coordination.

En 2019-2020, le comité de lecture de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges a continué d'assister la Commission dans ses travaux en portant un regard externe sur les rapports produits à la suite des audits réalisés dans les collèges. Ce comité a pour mandat de vérifier la clarté et la cohérence d'ensemble des rapports, incluant les constats et les jugements proposés, ainsi que l'adéquation du texte aux attentes de la Commission. Il représente un maillon important du processus d'adoption des rapports d'évaluation. La liste des membres de ce comité au 30 juin 2020 est présentée à l'annexe II.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou pour leurs connaissances liées à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire², et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les points à améliorer qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. Les personnes agissant à titre d'expert externe bénéficient d'une formation particulière et participent de façon bénévole aux travaux des comités de visite. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2019-2020.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

Comme le prévoient les articles 15 et 16 de sa loi constitutive, la Commission détermine les modalités selon lesquelles elle conduit une évaluation et élabore ses critères et instruments d'évaluation. Ainsi, elle a adopté un processus connu et largement utilisé en enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Les évaluations qu'elle mène dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués

2. Dans le présent document, afin de faciliter la lecture, le masculin est utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège au rapport préliminaire sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises à la suite de recommandations de la Commission, cette dernière demande aux collèges de rendre compte des actions entreprises. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour que les améliorations nécessaires soient apportées. Exceptionnellement, la Commission peut demander au collège une seconde autoévaluation lorsque des difficultés persistent.

Depuis mars 2017, les collèges disposent d'un droit de réplique leur permettant d'exprimer leur point de vue de manière indépendante à l'égard des jugements et avis émis par la Commission dans ses rapports définitifs d'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Leur réaction finale est exprimée sous forme de lettre et publiée sur le site Internet de la Commission. À ce jour, deux lettres ont été publiées sur le site Internet de la Commission, dont la dernière cette année.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, les plans stratégiques ainsi que les plans de réussite. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes d'études, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie sa conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan. L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de la loi constitutive de la Commission, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'à la ministre de l'Enseignement supérieur. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et l'accès à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public. Par ailleurs, depuis 2014-2015, elle publie un bilan annuel de l'évaluation SAQC.

Chapitre 2

Résultats

Les résultats présentés dans ce rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2018-2020*, ainsi qu'aux objectifs du plan de travail 2019-2020 de la Commission.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2018-2020

ENJEU 1 : LA PRÉSERVATION D'UNE CULTURE D'ÉVALUATION AU SEIN DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Orientation 1 : Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2019-2020	Page
Axe 1.1 : Continuité des opérations				
1.1 Compléter le 1 ^{er} cycle de l'opération SAQC	1.1.1 Pourcentage des établissements inscrits au calendrier du 1 ^{er} cycle ayant été évalués	100 % <u>Cible modifiée en janvier 2019</u> : 90 % Cible globale actualisée non atteinte [85 %]	50 % Cible annuelle non atteinte [COVID]	18
1.2 Poursuivre l'Approche préalable	1.2.1 Nombre de visites réalisées	10 visites <u>Cible modifiée en janvier 2019</u> : 6 visites Cible globale actualisée non atteinte [4 des 6 visites ont été réalisées]	2 visites sur les 3 prévues dans l'année Cible annuelle non atteinte [COVID]	19
Axe 1.2 : Soutien aux collègues				
1.3 Fournir un accompagnement adapté aux établissements	1.3.1 Nombre d'activités d'accompagnement	Au moins une activité par session Cible globale atteinte [3,5 activités par session en moyenne]	Automne 2019 : 1 appel téléphonique et 1 rencontre de groupe pour la phase de validation du 2 ^e cycle de SAQC 2 rencontres avec les écoles de danse 1 relance annuelle auprès de collègues Hiver 2020 : 1 appel téléphonique et 1 rencontre de groupe de suivi de la démarche du 2 ^e cycle de SAQC 1 rencontre d'un nouveau collègue Cible annuelle atteinte	20

Orientation 1 : Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2019-2020	Page
Axe 1.1 : Continuité des opérations				
	1.3.2 Taux de satisfaction des participants aux activités d'accompagnement	80 % Cible globale atteinte (moyenne de 96 %)	100 % Cible annuelle atteinte	20
1.4 Offrir une meilleure rétroaction aux collèges	1.4.1 Pourcentage des politiques, des plans et des rapports de suivi évalués dans le délai	80 % Cible globale non atteinte [77,3%]	75 % Cible annuelle non atteinte	21
	1.4.2 Date d'élaboration de nouveaux modèles de rapports	Session d'hiver 2020 Cible globale atteinte [4 nouveaux modèles adoptés]	Trois nouveaux modèles adoptés [février et juin 2020] Cible annuelle atteinte	21

Orientation 2 : Simplifier les processus d'évaluation

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2019-2020	Page
Axe 2.1 : Allègement des pratiques				
2.1 Faciliter le règlement des suivis attendus	2.1.1 Date de mise en œuvre des nouvelles modalités	Automne 2018 Cible atteinte en 2018-2019	N/A	23
2.2 Actualiser les cadres d'orientation	2.2.1 Date de mise en œuvre des cadres d'orientation pour les politiques et les plans Indicateur modifié en 2019 : Dates d'adoption des cadres d'orientation pour les politiques et les plans	Automne 2018 <u>Cible actualisée en 2019 :</u> Cadre relatif aux politiques : Automne 2019 Cadre relatif aux plans stratégiques et de réussite des cégeps : Hiver 2020 Cadre relatif aux plans de réussite des collèges privés : Hiver 2020 Cible actualisée en partie atteinte [1 cadre adopté sur un total de 4]	Cadre PIEP adopté en juin 2020 Les travaux pour le reste des cadres ont grandement progressé mais ne sont pas terminés Cible annuelle en partie atteinte	24
	2.2.2 Date de mise en œuvre du cadre d'orientation du 2 ^e cycle SAQC	Automne 2018 <u>Cible actualisée en 2019 :</u> Hiver 2019 Cible actualisée atteinte en 2018-2019	N/A *Adoption en juin 2020, d'une version transitoire du document destinée aux collèges des vagues B à F du deuxième cycle	24

ENJEU 2 : LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE DE LA COMMISSION

Orientation 3 : Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2019-2020	Page
Axe 3.1 : Reconnaissance internationale				
3.1 Réaliser le plan d'action déposé à l'INQAHE	3.1.1 Pourcentage des actions réalisées	80 % Cible globale atteinte [résultat annuel moyen : 94%]	94 % Cible annuelle atteinte	25
3.2 Maintenir l'accréditation obtenue de l'INQAHE	3.2.1 Avis de l'agence en regard du rapport de suivi	Avis favorable Cible atteinte en 2018-2019	N/A	26

Orientation 4 : Promouvoir les travaux de la Commission

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2019-2020	Page
Axe 4.1 : Promotion des travaux				
4.1 Mieux faire connaître les résultats des travaux d'évaluation	4.1.1 Date de publication des communiqués de bilan des travaux	Au terme de chaque session Cible globale atteinte [nombre moyen par session : 2]	Quatre communiqués publiés durant l'année Cible annuelle atteinte	26
	4.1.2 Date de publication des faits saillants	Hiver 2019 (4 ^e bilan) Hiver 2020 (faits saillants, 5 ^e bilan) Cibles atteintes	Le 5 ^e bilan a été publié en mai 2020. Cible annuelle atteinte	26

Orientation 5 : Soutenir l'expertise en matière d'évaluation

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2019-2020	Page
Axe 5.1 : Expertise en matière d'évaluation				
5.1 Favoriser le développement des compétences du personnel	5.1.1 Nombre d'activités de formation par année	Au moins deux activités Cible globale atteinte [nombre moyen par année : 5 séances]	5 séances de formation Cible annuelle atteinte	28
5.2 Assurer la formation continue des experts	5.2.1 Nombre de séances de formation par année	Au moins une séance Cible globale atteinte [nombre moyen par année : 1,5 séance]	2 formations [automne 2019] Cible annuelle atteinte	29

Résultats détaillés pour l'année 2019-2020

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard de chacun des onze objectifs du *Plan stratégique 2018-2020* ainsi que ceux qui concernent les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail annuel. Ces résultats se réfèrent à l'année scolaire, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, conformément à la loi constitutive de la Commission.

PREMIÈRE ORIENTATION

Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges

AXE 1.1 : Continuité des opérations

Depuis 2013, la Commission procède à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. L'**évaluation SAQC** concerne une majorité d'établissements du réseau collégial et s'appuie sur une démarche d'autoévaluation du collège et sur le rapport qu'il produit. Les visites d'audit ont débuté à l'automne 2014 et s'étaleront jusqu'en 2021, dans le cadre du premier cycle qui est d'une durée de sept ans.

Par ailleurs, afin d'accompagner tous les nouveaux établissements dans la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation auxquels ils sont soumis selon leur statut respectif, la Commission a mis en place en 2015 l'**approche préalable à l'évaluation SAQC**, une approche permettant aux collèges nouvellement créés de développer une expertise en évaluation ainsi que des mécanismes d'assurance qualité avant de passer à l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Certains collèges, non nouvellement créés mais qui n'ont pas réalisé l'évaluation de l'ensemble de leurs composantes d'assurance qualité, sont aussi intégrés à cette démarche.

Objectif 1.1 : Compléter le premier cycle de l'opération SAQC

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
1.1.1 Pourcentage des établissements inscrits au calendrier du 1 ^{er} cycle ayant été évalués	100 % Cible modifiée en 2019 : 90 % Cible globale non atteinte [85 %]	50 % des visites inscrites au calendrier de 2019 Cible annuelle non atteinte [COVID]

En cette sixième année du premier cycle d'évaluation, la Commission a réalisé la moitié des activités prévues. En effet, à l'automne 2019, elle a effectué les quatre audits planifiés mais, en raison du confinement survenu en mars à cause de la pandémie, elle n'a pu évaluer qu'un seul des six collèges dont la visite était inscrite au calendrier de l'hiver 2020. Par ailleurs, au cours de l'année, certains collèges ont aussi demandé, pour diverses raisons, de décaler d'une ou de deux sessions leur audit SAQC, lequel était initialement planifié en 2019-2020. La Commission a ainsi été amenée à prolonger le premier cycle SAQC, lequel s'étend désormais jusqu'à l'automne 2021 plutôt que de se terminer à l'automne 2020.

Ainsi, ce sont cinq collèges qui ont été visités entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020, ce qui correspond à 50 % de la cible annuelle visée. Ce résultat porte à 73 le total des établissements visités au terme du plan stratégique 2019-2020, soit 85 % du nombre prévu au calendrier du premier cycle. La cible globale actualisée du plan (90 %) n'est donc pas atteinte.



Objectif 1.2: Poursuivre l'approche préalable à l'évaluation SAQC

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
1.2.1 Nombre de visites réalisées	10 visites Cible modifiée en 2019 : 6 visites Cible actualisée non atteinte (4 des 6 visites ont été réalisées)	2 visites sur les 3 prévues au calendrier Cible annuelle non atteinte [COVID]

En 2019, la Commission avait abaissé à six la cible initiale prévue à son plan stratégique au regard du nombre de visites à réaliser en Approche préalable. Un deuxième bilan effectué en janvier 2020 a permis de confirmer que la planification de cette opération comporte une certaine volatilité. L'objectif de cette dernière est d'amener les collèges nouvellement créés à développer leurs mécanismes d'assurance qualité en vue d'être intégrés à l'opération SAQC et à mettre en place une culture d'évaluation. Or, ce processus demande du temps. La Commission a donc revu l'échéancier initialement déterminé pour certains collèges. Cet exercice lui a par ailleurs permis de préciser les conditions nécessaires au passage de l'approche préalable à l'évaluation SAQC.

En 2019-2020, deux collèges privés non subventionnés ont reçu la visite de la Commission dans le cadre de l'Approche préalable, alors que trois établissements pouvaient finalement être visités selon le nouvel échéancier. Toutefois, une visite a dû être reportée en raison du contexte de pandémie. La cible visée au plan de travail annuel n'a pu être respectée et celle prévue au plan stratégique 2018-2020 n'a donc pas été atteinte (4/6).

AXE 1.2 : Soutien aux collèges

Objectif 1.3 : Fournir un accompagnement adapté aux établissements

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
1.3.1 Nombre d'activités d'accompagnement	Au moins une activité par session Cible globale atteinte [3,5 activités par session en moyenne]	Automne 2019 : 1 appel téléphonique et 1 rencontre de groupe pour la phase de validation du 2 ^e cycle de SAQC 2 rencontres avec les écoles de danse 1 relance annuelle auprès de collègues Hiver 2020 : 1 appel téléphonique et 1 rencontre de groupe de suivi de la démarche du 2 ^e cycle de SAQC 1 rencontre d'un nouveau collègue Cible annuelle atteinte
1.3.2 Taux de satisfaction des participants aux activités d'accompagnement	80 % Cible globale atteinte [moyenne de 96 %]	100 % Cible annuelle atteinte

Activités d'accompagnement

Comme annoncé dans son plan stratégique 2018-2020, la Commission entend soutenir l'ensemble des établissements dans leur démarche d'évaluation, autant pour l'évaluation SAQC que pour l'Approche préalable. Elle met ainsi en œuvre des mesures d'accompagnement, telles que des séances d'information, des formations et des rencontres de suivi. Ces activités ont lieu individuellement ou en groupe. De plus, elle offre un soutien accru aux nouveaux collègues qui ne disposent pas encore de l'expertise acquise par les autres collègues en matière d'évaluation.

En cours d'année 2019-2020, plusieurs activités d'accompagnement ont eu lieu malgré le contexte marqué par la pandémie. La Commission a ainsi poursuivi le déploiement de sa stratégie d'accompagnement aux collèges de la phase de validation du 2^e cycle SAQC. Elle a ainsi effectué deux appels à des collègues et tenu deux rencontres de suivi de la démarche regroupant les collègues concernés.

En ce qui a trait à l'Approche préalable, la Commission n'a pas pu rencontrer les nouveaux collègues afin de leur présenter l'Approche préalable, comme il avait été initialement planifié, en raison du contexte de pandémie. De fait, ces rencontres devaient se dérouler au printemps, mais elles ont été reportées à l'automne 2020, tout comme les trois formations qui devaient être offertes à des établissements ayant adopté des politiques évaluées positivement par la Commission et leur permettant d'entreprendre leur démarche d'autoévaluation.

Par ailleurs, la Commission a rencontré les deux écoles de danse de Québec et Montréal afin de clarifier leur situation en lien avec les opérations d'évaluation, étant donné leurs ententes avec des collègues publics pour dispenser leur programme.

À l'automne, la Commission a aussi procédé à une relance annuelle auprès des collèges concernant les suivis à faire des recommandations qu'elle a émises à l'égard de différentes opérations, tout en rappelant la nécessité pour les collèges de lui transmettre les nouvelles politiques et les plans institutionnels. Cette démarche a permis dans quelques cas de convenir avec les collèges d'une prolongation des échéances convenues.

Taux de satisfaction au regard des formations

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation SAQC, le taux de satisfaction des collèges relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission met sur pied à leur intention est mesuré chaque année du plan stratégique. La Commission calcule également le taux de satisfaction des participants aux visites d'évaluation. Pour ce faire, la Commission a élaboré divers questionnaires et une stratégie lui permettant de recueillir l'opinion des personnes ayant participé à ces différentes activités. À la suite des formations individualisées et des rencontres de suivi organisées pour les collèges d'une même vague d'audits selon le calendrier du premier cycle, la Commission contacte les directions des collèges ayant pris part à ces activités et leur demande de solliciter la participation des membres de leur personnel qui y ont assisté afin de répondre à un questionnaire. Lors des visites d'évaluation dans les établissements, elle remet également aux divers intervenants présents un questionnaire à remplir sur place.

Pour l'année 2019-2020, le taux de satisfaction global est établi à 100 %. Toutefois, il doit être pris avec une grande réserve, car il ne porte que sur les visites réalisées à l'automne 2019 et pour lesquelles l'échantillon des répondants est très bas (11). Rappelons que plusieurs visites d'audit et une visite d'Approche préalable ont été reportées en raison de la pandémie. Il en est de même pour les formations qui devaient être données à trois collèges dans le cadre de cette dernière opération.



Objectif 1.4 : Offrir une meilleure rétroaction aux collèges

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
1.4.1 Pourcentage des politiques, des plans et des rapports de suivi évalués dans le délai	80 % Cible globale non atteinte	75 % Cible annuelle non atteinte
1.4.2 Date d'élaboration de nouveaux modèles de rapports	Session d'hiver 2020 Cible globale atteinte [4 nouveaux modèles adoptés]	Trois nouveaux modèles adoptés [février et juin 2020] Cible annuelle atteinte

Délai pour l'évaluation des politiques, des plans et des suivis

Au cours d'une année, la Commission évalue les politiques (PIEA et PIEP) et les plans stratégiques et de réussite qui lui ont été acheminés par les établissements. Elle s'est engagée à leur transmettre l'évaluation de leurs documents institutionnels dans un délai ne dépassant pas six mois à compter de la date de leur réception. Il en va de même pour les suivis de ses recommandations faits par les collèges, qu'elle entend aussi traiter à l'intérieur de ce délai maximal de six mois.

À l'automne 2019, 19 PIEA, 6 PIEA révisées suivant une modification au RREC, 17 PIEP, 3 plans de réussite (dont une actualisation), 4 plans stratégiques et 10 suivis ont été évalués. Sur un total de 56 dossiers traités, 44 l'ont été dans les délais. Le ratio est donc de 79 % pour la session d'automne. À l'hiver 2020, 18 PIEA, 5 ajouts RREC, 16 PIEP, 1 plan de réussite, 5 plans stratégiques (dont 1 actualisation) et 10 suivis ont été évalués. Sur un total de 55 dossiers traités, 39 l'ont été dans les délais. Le ratio est donc de 71 % pour la session d'hiver. En ce qui a trait aux suites apportées par les collègues, trois des rapports d'évaluation adoptés concernaient la levée de recommandations dans le cadre des nouvelles modalités de traitement. Ces rapports ne sont pas comptabilisés dans le calcul des délais de traitement.

Ainsi, au total, 75 % (83/111) des politiques, des plans et des suivis ont été évalués dans le délai. La cible annuelle n'a donc pas été respectée. Cela s'explique essentiellement par des mouvements au sein du personnel. Il en va de même pour la cible du plan stratégique qui n'est pas atteinte puisque 77,3 % (153/198) des politiques, des plans et des suivis évalués pendant les deux ans l'ont été dans un délai de six mois.

Nouveaux modèles de rapports

Afin de mieux guider les collègues dans leur démarche et ainsi favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces, la Commission entend leur fournir des indications claires concernant ses attentes et rendre plus explicites les suivis attendus de ses recommandations d'améliorations.

Un nouveau modèle de rapport pour les suivis a été élaboré par la Commission durant l'hiver 2019 et a ensuite été adapté pour les suivis aux recommandations émises dans le cadre du premier cycle de l'évaluation SACQ à la fin de l'année 2019-2020. La Commission prévoyait développer de nouveaux modèles de rapports à la suite de l'adoption de ses nouveaux cadres de référence pour l'évaluation des politiques et des plans institutionnels des collègues. Bien que les travaux à cet égard se soient poursuivis de manière soutenue durant toute la durée du plan stratégique, seul le cadre d'évaluation de la PIEP a été adopté à la fin de l'année 2019-2020 et est en application depuis le 1er juillet. Le nouveau modèle de rapport a été adopté en juin afin d'être utilisé à compter de l'automne 2020.

Par ailleurs, un nouveau modèle de rapport pour l'Approche préalable est en vigueur depuis février 2020.

La cible visée dans le plan de travail annuel de la Commission est atteinte ainsi que celle du plan stratégique.

DEUXIÈME ORIENTATION

Simplifier les processus d'évaluation

Dans le cadre de son plan stratégique 2018-2020, la Commission désire alléger ses processus d'évaluation afin de répondre aux préoccupations des collègues, tout en préservant la rigueur de ses processus.

Elle a ainsi mis en place, en 2018, de nouvelles modalités concernant les suivis attendus de la part des collègues par rapport aux évaluations antérieures à SAQC. Depuis, elle a aussi poursuivi la révision des cadres de référence pour les politiques et les plans.

AXE 2.1 : Allègement des pratiques



Objectif 2.1 : Faciliter le règlement des suivis attendus

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
2.1.1 Date de mise en œuvre des nouvelles modalités	Automne 2018 Cible atteinte en 2018-2019	N/A

Opérations antérieures à l'évaluation SAQC

Avant d'entreprendre l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collègues, la Commission a dressé un portrait de l'ensemble des recommandations émises lors d'opérations d'évaluation antérieures et qui étaient toujours en vigueur. Pour les collègues ayant plusieurs recommandations, elle a mis en place une approche intégrée de traitement des suivis et a publié, en janvier 2013, un document d'orientation³ à cet effet. Au cours des années suivantes, elle a mis en œuvre une démarche de relance annuelle auprès de l'ensemble des collègues ayant encore des suites à donner à d'anciennes recommandations. Plusieurs suivis ont été apportés depuis, mais des recommandations demeurent actives. Or, les attentes formulées à l'époque quant à la démonstration attendue ainsi que la documentation à fournir en appui n'étaient plus adaptées à l'évolution des pratiques dans les collègues, ni à l'évaluation SAQC mise en place par la Commission dont le premier cycle avançait à bon pas.

Ainsi, en 2017-2018, la Commission a réalisé des travaux visant à actualiser ses exigences en les harmonisant au cadre d'orientation de l'opération SAQC. En juin 2018, elle a adopté de nouvelles modalités pour les suivis des recommandations émises lors d'opérations antérieures à 2013. Ces nouvelles modalités se veulent plus cohérentes avec l'évaluation SAQC et visent la simplification de ses processus d'évaluation ainsi que l'allègement de ses pratiques.

Au cours de 2019-2020, ce sont 10 collègues sur 17 qui ont été contactés afin de présenter les nouvelles modalités de suivi des recommandations en vigueur et de convenir d'échéances. Avec l'adoption de nouveaux rapports définitifs durant cette période, le nombre de collègues à contacter au 30 juin 2020 s'élève à 18. Des suivis pour 22 recommandations découlant d'anciennes opérations ont été examinées par la Commission en 2019-2020.

3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL, Approche intégrée du traitement des suivis des collègues. Document d'orientation, Québec, janvier 2013, 14 p.

La Commission poursuit ses démarches d'accompagnement auprès des collèges concernés afin qu'ils apportent les suivis requis avant la réalisation de leur deuxième cycle SAQC.

Objectif 2.2: Actualiser les cadres d'orientation

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
2.2.1 Date de mise en œuvre des cadres d'orientation pour les politiques et les plans Indicateur modifié en 2019 : Dates d'adoption des cadres d'orientation pour les politiques et les plans.	Automne 2018 <u>Cible actualisée en 2019</u> : Cadre relatif aux politiques : Automne 2019 Cadre relatif aux plans stratégiques et de réussite des cégeps : Hiver 2020 Cadre relatif aux plans de réussite des collèges privés : Hiver 2020 Cible actualisée en partie atteinte [1 cadre adopté sur un total de 4]	Cadre PIEP adopté en juin 2020 Les travaux pour le reste des cadres ont grandement progressé mais n'ont pas été achevés Cible annuelle en partie atteinte
2.2.2 Date de mise en œuvre du cadre d'orientation du 2 ^e cycle SAQC	Automne 2018 <u>Cible actualisée en 2019</u> : Hiver 2019 Cible actualisée atteinte en 2018-2019	N/A *Adoption en juin 2020, d'une version transitoire du document destinée aux collèges des vagues B à F du deuxième cycle

Mise en œuvre des cadres d'orientation des politiques et des plans

Au cours des années, la Commission a procédé à l'actualisation de ses cadres d'orientation et des divers outils d'analyse dont elle s'est dotée pour procéder à l'évaluation des politiques institutionnelles (PIEA et PIEP) ainsi que des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges. Au printemps 2017, elle a entrepris des travaux de révision de ces cadres, de façon à les harmoniser avec le nouveau paradigme de l'assurance qualité tout en tenant compte de l'évolution de ses pratiques et de celles des collèges. Au cours de la période visée par le plan stratégique, ces travaux complexes ont grandement progressé, mais ils n'ont pu être achevés comme prévu initialement. En cours de route, la Commission a modifié son échéancier en prévoyant désormais l'adoption d'un nouveau cadre d'orientation pour l'évaluation des PIEP et d'un cadre d'orientation pour l'évaluation des PIEA, à l'automne 2019, puis l'adoption d'un cadre pour l'évaluation des plans stratégiques des cégeps, incluant les plans de réussite, et d'un cadre d'évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés, à l'hiver 2020⁴.

Le cadre d'orientation pour l'évaluation de la PIEP a finalement été adopté en mars 2020 et a été publié en juin. Pour sa part, l'élaboration du cadre d'orientation pour l'évaluation de la PIEA est presque achevée et le document devrait être adopté à l'automne 2020.

Par ailleurs, les travaux relatifs aux plans stratégiques et de réussite ont aussi été amorcés au cours de la dernière année et se poursuivront de manière soutenue en 2020-2021.

De façon globale, la cible visée pour 2019-2020 pour cet indicateur est donc en partie atteinte, tout comme celle du plan stratégique 2018-2020.

4. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement destiné à la mise en œuvre de ce plan.

Mise en œuvre du cadre d'orientation du 2^e cycle SAQC

Pour le deuxième cycle de l'évaluation SAQC, une version préliminaire du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* a été finalisée et adoptée en décembre 2018, puis publiée en mars 2019. Cette version a été utilisée par les collègues de la phase de validation.

S'étant engagée à modifier ses outils au fur et à mesure de l'avancement de la phase de validation, la Commission a apporté des ajustements à ce document. Elle a effectivement adopté, en juin 2020, une version transitoire du document destinée aux collègues des premières vagues du deuxième cycle (vagues B, C, D et E). Ce document servira ainsi à former les prochains collègues.

Au terme de la phase de validation, des ajustements pourront être mis en place et des corrections seront apportées à ce document, dans le cadre d'une version définitive, afin de tenir compte des commentaires des collègues.

TROISIÈME ORIENTATION

Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation

AXE 3.1 : Reconnaissance internationale

Depuis l'automne 2016, la Commission détient une certification internationale décernée par l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Il s'agit d'une reconnaissance officielle de la conformité de ses pratiques au regard des standards internationaux en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur. Le maintien de cette certification, valide pour une période de cinq ans, est important pour la Commission, puisqu'en plus de confirmer l'excellence des pratiques de l'organisation, la certification rejaillit sur l'ensemble du réseau collégial.

La Commission entend poursuivre ses efforts afin de conserver cette certification par la qualité de ses pratiques évaluatives et en ayant le souci de s'assurer qu'elles continuent à répondre aux normes établies sur la scène internationale.



Objectif 3.1 : Réaliser le plan d'action déposé à l'INQAAHE

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
3.1.1 Pourcentage des actions réalisées	80 % Cible globale atteinte [résultat annuel moyen : 94 %]	94 % Cible annuelle atteinte

À la suite de l'obtention de la certification décernée par l'INQAAHE en 2016, la Commission s'était dotée d'un plan d'action constitué de 16 pistes d'action répondant aux 11 enjeux ciblés par la démarche d'autoévaluation. Ce plan a fait l'objet de trois actualisations depuis le début, soit en février 2017, suivant le rapport d'évaluation définitif transmis par l'INQAAHE, en juin 2017 puis en juillet 2018. Un bilan a été réalisé en octobre 2019 et a permis de constater

que la majorité des actions prévues au plan sont réalisées (15/16 ou 93,8 %). Plus spécifiquement, sept pistes d'action ont été menées à terme, huit feront désormais l'objet d'une attention continue de la part de la Commission et une est en voie d'être réalisée.

La cible visée au Plan stratégique 2018-2020 est atteinte.

Objectif 3.2 : Maintenir l'accréditation obtenue de l'INQAAHE

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
3.2.1 Avis de l'agence au regard du rapport de suivi	Avis favorable Cible atteinte en 2018-2019	N/A

Selon les exigences associées à l'obtention de sa certification, la Commission devait transmettre, à l'automne 2018, un rapport de suivi faisant état des travaux menés depuis deux ans, afin de tenir compte des remarques formulées par l'INQAAHE à l'égard des lignes directrices qui n'étaient pas entièrement conformes. Le rapport de suivi a été acheminé en novembre 2018 à l'agence internationale, selon le délai prescrit. En janvier 2019, l'INQAAHE a confirmé à la Commission le maintien de sa reconnaissance jusqu'en novembre 2022. La cible prévue au plan stratégique est donc atteinte.

QUATRIÈME ORIENTATION

Promouvoir les travaux de la Commission

AXE 4.1 : Promotion des travaux

Objectif 4.1 : Mieux faire connaître les résultats des travaux d'évaluation

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
4.1.1 Date de publication des communiqués de bilan des travaux	Au terme de chaque session Cible globale atteinte [nombre moyen par session : 2]	Quatre communiqués ont été publiés durant l'année. Cible annuelle atteinte

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
4.1.2 Date de publication des faits saillants	Hiver 2019 (4 ^e bilan) Hiver 2020 (faits saillants, 5 ^e bilan) Cibles atteintes	Le 5 ^e bilan a été publié en mai 2020 Cible annuelle atteinte

Publication de communiqués

Afin de rendre publics les outils d'évaluation qu'elle met à la disposition des collègues de même que les résultats de ses travaux d'évaluation, la Commission a diffusé durant l'année quatre communiqués. Un premier communiqué a été publié le 4 septembre 2019 concernant le bilan des travaux de l'année précédente. Au regard des activités réalisées lors de la session d'automne, un communiqué a été diffusé le 10 février 2020. Publié le 25 mai 2020, un autre communiqué a fait état de la diffusion du 5^e bilan annuel du 1^{er} cycle de cette évaluation. Un dernier communiqué a fait état de la publication du cadre d'orientation pour l'évaluation des PIEP lors de sa diffusion le 18 juin. Quant au bilan sommaire des travaux réalisés en 2019-2020, il a été communiqué à la rentrée de septembre 2020.

La cible annuelle a été atteinte tout comme la cible prévue au plan stratégique.

Publication des faits saillants

La Commission a rendu public un cinquième bilan annuel de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues québécois le 25 mai. Il porte sur les travaux effectués pendant l'année 2018-2019 dans le cadre de cette opération. Ainsi, conformément au calendrier qu'elle s'est donné, la Commission a réalisé 16 visites d'audit au cours de cette cinquième année du cycle, soit 7 à l'automne 2018 et 9 à l'hiver 2019. La Commission a noté, dans l'ensemble, la qualité de l'exercice des responsabilités dans la prise en charge des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

À l'automne 2019, il a été décidé de publier le bilan synthèse du premier cycle à l'automne 2021 plutôt qu'à l'automne 2020, étant donné le réaménagement du calendrier du premier cycle. De cette façon, la Commission disposera de la grande majorité des résultats des audits prévus durant ce cycle.

Par ailleurs, quelques faits saillants du bilan 2018-2019 de l'application des nouvelles modalités de traitement des suivis apportés par les collègues ont été dévoilés dans un communiqué publié le 4 septembre 2019. Les faits saillants de l'année 2019-2020 sont mis en lumière dans un communiqué diffusé à la rentrée de septembre 2020.

CINQUIÈME ORIENTATION

Soutenir l'expertise en matière d'évaluation

AXE 5.1 : Expertise en matière d'évaluation

Le transfert des connaissances est un souci constant pour la Commission, qui a vécu certaines transitions importantes en ce qui concerne ses membres au cours des dernières années. La Commission a dû s'adapter au renouvellement complet de l'équipe des commissaires, y compris la présidente. Cette équipe entièrement renouvelée a œuvré, de concert avec les autres membres du personnel, à poursuivre les opérations prévues, tout en préparant la mise en œuvre du second cycle SAQC et en révisant les cadres d'orientation et les outils afférents.

Ainsi, la Commission entend autant favoriser le développement des compétences du personnel qu'assurer la formation continue des experts qui collaborent à ses travaux.

Objectif 5.1 : Favoriser le développement des compétences du personnel

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
5.1.1 Nombre d'activités de formation par année	Au moins deux activités Cible globale atteinte (nombre moyen par année : 5 séances)	5 séances de formation Cible annuelle atteinte

Encore une fois cette année, la Commission a favorisé le développement des compétences du personnel par le partage des connaissances et des savoir-faire. Des séances regroupant une partie ou l'ensemble du personnel ont ainsi été tenues afin de partager certaines connaissances et informations relatives aux travaux de la Commission ou à ses obligations. Ainsi, l'ensemble du personnel a pris connaissance du plan de continuité des services essentiels de la Commission à l'automne 2019. Le personnel a aussi été instruit des différentes fonctionnalités de la nouvelle version du système d'information de la Commission lors d'une séance tenue au début de l'automne 2019.

Une partie du personnel a aussi pu assister à une conférence d'une chercheure portant sur la réussite scolaire au début de l'hiver 2020. Plus tard durant l'hiver, les agents de recherche ont assisté à une présentation de la nouvelle version du cadre d'orientation pour l'évaluation de la PIEP. Cette présentation, à teneur formative, leur a permis de se préparer à l'usage de ce nouveau cadre pour l'évaluation des PIEP à partir de l'automne 2020.

Par ailleurs, les faits saillants du bilan de l'an 5 du 1^{er} cycle SAQC concernant les audits effectués pendant l'année 2018-2019, ont été exposés aux agents de recherche en mai 2020.

Enfin, pour s'assurer d'un meilleur transfert de connaissance et d'une plus grande accessibilité des résultats de veille pour l'ensemble des membres de l'équipe, le bulletin de veille de la Commission comprend désormais une nouvelle section qui présente brièvement certains résultats de veille.



Objectif 5.2 : Assurer la formation continue des experts

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2019-2020
5.2.1 Nombre de séances de formation par année	Au moins une séance Cible globale atteinte [nombre moyen par année : 1,5 séance]	2 formations [automne 2019] Cible annuelle atteinte

Formation offerte aux experts

Des experts externes apportent leur soutien à la Commission en participant aux comités de visites dans les collèges ainsi que, pour certains d'entre eux, aux travaux de comités consultatifs, tels que le comité de lecture pour l'évaluation SAQC et pour l'Approche préalable. Leur participation constitue un apport important au processus d'évaluation de la Commission et contribue à garantir la rigueur et l'impartialité de ses évaluations.

La Commission entend continuer à former les experts qui œuvrent à ses côtés et à en accroître le nombre. En novembre 2019, une formation a ainsi été dispensée aux experts qui sont appelés à effectuer une visite dans le cadre de l'évaluation SAQC. Le nombre de participants s'établissait à cinq. Une formation a été dispensée aux membres du comité de lecture, comme prévu, en septembre 2019 auprès de quatre nouveaux experts à titre de membre du comité.

En ce qui concerne les experts appelés à collaborer à l'Approche préalable, bien qu'une formation ait été prévue au plan d'action annuel, le contexte n'a finalement pas été propice à la tenue de cette rencontre, en raison, d'une part, du temps requis par certains collèges pour produire des politiques institutionnelles jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes (un prérequis pour l'Approche préalable) et, d'autre part, du contexte de pandémie. Plusieurs visites ont été reportées et la tenue de cette formation n'était plus justifiée. La formation a été reportée à une date ultérieure.

Enfin, la Commission a recruté un certain nombre d'experts pendant l'année, faisant passer la banque de 155 candidats en 2018-2019 à 169 en 2019-2020.

AUTRES TRAVAUX

Veille stratégique

Depuis 2013, la Commission réalise des activités de veille stratégique en assurance qualité. Elle s'est dotée d'un protocole de veille et elle publie à une fréquence bihebdomadaire un bulletin de veille destiné à l'interne de l'organisation. Depuis 2016, elle publie également, sur une base mensuelle, une version de son bulletin destinée à un public externe. La Commission mène ainsi des travaux afin de maintenir à jour ses connaissances sur les meilleures pratiques et de s'en inspirer pour l'amélioration continue de ses processus ; en outre elle les diffuse.

La Commission a poursuivi ses travaux de veille stratégique en cours d'année 2019-2020 et a publié 18 bulletins à l'interne et 9 à l'externe, sur son site Internet. Sur la page d'accueil de son site Internet, la Commission a aussi diffusé sur une base régulière des résumés de veille.

En cours d'année, la Commission a intégré une nouvelle section à son bulletin interne. La Vitrine sur les travaux de veille a pour objectif de partager davantage les travaux du comité de veille auprès de l'ensemble du personnel de la Commission et de mettre en valeur les pratiques en assurance qualité que les membres ont trouvées particulièrement intéressantes.

Par ailleurs, la Commission a réalisé un projet de veille pour mieux connaître les pratiques internationales en ce qui concerne les partenariats entre les agences d'assurance-qualité. Les résultats de ces travaux de recherche ont été présentés en régie interne à l'automne 2020.

Renouvellement de la planification stratégique

Afin de se conformer aux orientations gouvernementales au regard de la planification stratégique, la Commission a entrepris en 2018-2019 les travaux relatifs à l'élaboration de son prochain plan stratégique, le plan en vigueur prenant fin au printemps 2020. À l'hiver 2020, le nouveau plan a cheminé vers l'étape de l'adoption par le Conseil des ministres, mais son adoption a été freinée par le contexte entourant la pandémie de la COVID-19. La Commission a tout de même poursuivi l'élaboration des outils nécessaires à la collecte des données qui serviront à la reddition de comptes associée à ce nouveau plan.

Chapitre 3

Utilisation des ressources au 31 mars 2020

Les ressources humaines

Répartition de l'effectif

Au 31 mars 2020, l'effectif de la Commission était constitué de vingt-quatre employés occupant un poste régulier ou occasionnel. Au cours de l'année, la Commission a aussi eu à son emploi deux employés en prêt de service occupant temporairement des fonctions d'agents de recherche. Ce personnel n'est pas comptabilisé dans l'effectif. Plus de la moitié des postes est occupée par du personnel professionnel.

Évolution de l'effectif par catégorie d'emploi¹

	2019-2020	2018-2019	Écart entre les deux dernières années
Personnel d'encadrement ²	5	5	0
Personnel professionnel	13	13	0
Personnel de bureau, technicien et assimilé	6	5	1
Total	24	23	1

1. Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.
2. La catégorie « Personnel d'encadrement » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2019-2020, la Commission a consacré 19 252 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, 12 personnes représentant 50 % de l'effectif régulier ont participé à au moins une activité de formation. La Commission a consacré 1 % de sa masse salariale aux activités de développement du personnel.

**Évolution de la répartition des dépenses totales destinées
à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité**

Champ d'activité	2019-2020	2018-2019
Favoriser le perfectionnement des compétences	96 %	73 %
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	2 %	23 %
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	1 %	4 %
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0 %	0 %
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	1 %	0 %

Évolution des dépenses de formation incluant le salaire

Répartition des dépenses en formation	2019-2020	2018-2019
Proportion de la masse salariale [%]	1 %	1,47 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2	4,09
Somme allouée par personne	1 283 \$	2 563 \$

En 2019-2020, la Commission a consenti 30 jours de formation au personnel, soit deux jours en moyenne par personne formée pour une somme moyenne de 1 283 \$ par personne, incluant le salaire.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2019-2020	2018-2019
Cadre ¹	14	32
Professionnel	13	9
Fonctionnaire	3	4

1. La catégorie « Cadre » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

Gestion et contrôle des effectifs / section 4

Au regard de l'effectif, le Conseil du trésor fixe annuellement une cible à respecter pour les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Les étudiants, les stagiaires et les employés en prêt de service ne sont pas soumis à ce contrôle. Pour l'exercice financier 2019-2020, la Commission s'est vue attribuer une cible de 42 000 heures rémunérées. Elle a respecté cette limite puisqu'elle a atteint un résultat de 40 304 heures rémunérées au cours de la période visée.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1826,3
1. Personnel d'encadrement	9 156	0	9 156	5,01
2. Personnel professionnel	9 113	8	9 121	5,00
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	22 028	0	22 028	12,06
Total 2019-2020	40 296	8	40 304	22,07
Total 2018-2019			40 034	21,92

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier¹

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire [%]	8,3	10,5	20,0

1. Les départs volontaires incluent les démissions, mutations et retraites.

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes ¹ [%]	100
Taux d'employés dont la performance a été évaluée [%]	90

1. Le personnel hors cadre, constitué de la présidente et des trois commissaires, n'est pas comptabilisé. Ces derniers sont tous évalués selon les directives du secrétariat aux Emplois supérieurs.

Mobilisation du personnel et climat de travail

La Commission désire favoriser un climat de travail stimulant, harmonieux et mobilisateur. Les pratiques de gestion sont axées sur l'évaluation et l'accompagnement des employés, ce qui se concrétise par une évaluation annuelle. Une gestion de proximité est exercée puisque des rencontres individuelles ont lieu régulièrement. Des réunions sont également organisées

avec le personnel afin de transmettre l'information et de susciter les échanges. En outre, la Commission opte pour une gestion participative dans le processus de production de ses rapports et avis (réunions, comités, etc.). Enfin, elle valorise la conciliation travail-famille par la souplesse qui est accordée dans les horaires des employés, dans le respect des conventions collectives en vigueur et des obligations relatives à la réalisation du mandat de l'organisation.

Un soutien particulier est offert aux nouveaux employés, pour faciliter leur intégration et leur adaptation à leur nouvel environnement de travail. Par exemple, les nouveaux agents de recherche bénéficient d'un programme de parrainage en étant accompagnés par un pair durant une période d'un an. Des séances d'information et de formation relatives aux outils informatiques et aux pratiques de gestion documentaire sont aussi offertes aux nouveaux employés par le personnel concerné de la Commission. Ces pratiques permettent un transfert de connaissances dès l'arrivée en poste des nouveaux membres du personnel.

Accès à l'égalité en emploi / section 4

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (LRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2019

Nombre de personnes occupant un poste régulier

24 [23 employés permanents]

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la Commission a embauché une personne ayant le statut d'employé régulier et une personne ayant le statut d'employé occasionnel.

Embauche totale au cours de la période 2019-2020, selon le statut de l'employé¹

Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
1	1	0	0	2

1. L'embauche du personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, n'est pas comptabilisée puisque ces employés sont sous contrat.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Aucune des deux personnes embauchées au cours de l'année ne fait partie des groupes cibles.

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif

La Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier afin de préserver la confidentialité des personnes dans le contexte de la petite taille de l'organisation.

Représentativité des femmes au sein de l'effectif

Au 31 mars 2020, les femmes représentaient 79 % de l'effectif total régulier et 100 % des personnes embauchées. Les résultats détaillés sont présentés dans les deux tableaux qui suivent.

Taux de présence des femmes dans l'effectif au 31 mars 2020

	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau	Total
Effectif total [hommes et femmes]	5	13	3	3	24
Femmes	4	11	2	2	19
Taux de représentativité des femmes [%]	80 %	85 %	67 %	67 %	79 %

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	1	1	0	0	2
Nombre de femmes embauchées	1	1	0	0	2
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %

Les renseignements relatifs aux contrats de services / section 4

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la Commission n'a accordé aucun contrat de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Les ressources budgétaires et financières

En 2019-2020, la Commission disposait d'un budget de 2 485 200 \$, ce qui correspond à une augmentation de 14 400 \$ par rapport au budget de l'année précédente. Cet écart s'explique par l'ajout d'un montant qui avait été retranché l'année précédente de l'enveloppe des dépenses en immobilisation et par l'ajustement de 8 400 \$ attribuable aux cotisations à verser au Régime des rentes du Québec à partir de l'enveloppe de rémunération.

Comme les activités de la Commission sont centrées sur les travaux d'évaluation, l'utilisation des ressources budgétaires et financières est présentée selon la catégorie des dépenses plutôt que par secteur d'activité.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des deux dernières années

Année financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2019-2020	1 935 500 \$	517 200 \$	16 000 \$	16 500 \$	2 485 200 \$
2018-2019	1 927 100 \$	517 200 \$	10 000 \$	16 500 \$	2 470 800 \$
Écart entre les deux dernières années	8 400 \$	0 \$	6 000 \$	0 \$	14 400 \$
Variation	0,4 %	0 %	37,5 %	0 %	0,6 %

En 2019-2020, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 133 133 \$, soit une variation à la hausse de 0,03 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à une augmentation du traitement, notamment dans le contexte de la stabilisation des mouvements de personnel.

Évolution des dépenses totales et par catégorie au cours des deux dernières années

Année financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2019-2020	1 766 322 \$	355 784 \$	6 428 \$	4 599 \$	2 133 133 \$
2018-2019	1 670 251 \$	387 657 \$	7 035 \$	4 844 \$	2 069 787 \$
Écart entre les deux dernières années	96 071 \$	-31 873 \$	-607 \$	-245 \$	63 346 \$
Variation	0,05 %	-0,091 %	-0,09 %	-0,05 %	0,03 %

Frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission / section 4

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 51 personnes l'ont assistée à titre d'expert externe ou encore de membre d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 34 570 \$, ce qui représente 7 % du budget de fonctionnement.

Évolution des dépenses occasionnées par la participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Année financière	Nombre de personnes	Coûts [\$]	% budget de fonctionnement
2018-2019	59	46 650 \$	9 %
2019-2020	51	34 570 \$	7 %

Les ressources informationnelles

En 2019-2020, la Commission a consacré 41 784 \$ au développement et à la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les prévisions étaient de 43 000 \$. Deux ressources internes à temps plein sont affectées aux technologies de l'information.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2019-2020 Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

Type d'intervention	Investissements [000 \$]	Dépenses [000 \$]
Projet ¹	43 000 \$	41 784 \$
Activités ²	N/A	N/A
Total	43 000 \$	41 784 \$

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

En 2019-2020, les dépenses en matière de ressources informationnelles sont plus élevées que celles de l'année précédente, notamment par l'acquisition ou le renouvellement nécessaire de plusieurs licences et par la réalisation requise d'un audit de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur.

Dépenses selon le type de ressources informationnelles au cours des deux dernières années

Année financière	Droits d'utilisation	Parc informatique	Services techniques / Main-d'œuvre externe	Total
2018-2019	9 960 \$	8 623 \$	10 135 \$	28 718 \$
2019-2020	21 377 \$	5 734 \$	14 673 \$	41 784 \$



Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre à la ministre de l'Enseignement supérieur un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités a été présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il sera question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, la Commission a tenu 14 réunions, pour une durée totale de 22 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 156 rapports d'évaluation. La liste de tous les rapports adoptés est disponible à l'annexe V.

Publications

En 2019-2020, la Commission a publié sur son site Internet les 122 rapports d'évaluation transmis aux collèges durant cette période. Ainsi, au 30 juin 2019, le site comptait près de 2 900 rapports d'évaluation adoptés depuis 1993.

La Commission a aussi publié durant l'année cinq documents de référence, rapports synthèse et documents institutionnels :

- *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* (2019)
- *Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (2019)
- *Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (Troisième édition) – Version française et version anglaise
- *Bilan des résultats de l'an 5 du premier cycle d'audit 2018-2019 : Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*
- *Rapport annuel de gestion 2018-2019*

Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2019.

La liste complète des publications de la Commission au cours de l'année 2019-2020 et des années antérieures est présentée à l'Annexe X.

Sommaire des résultats liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020 prolongé jusqu'au 31 mars 2021

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE AU REGARD DU PLAN D'ACTION

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 1 Avoir élaboré, d'ici 2018, une politique de gestion intégrée des documents	Indicateur 1 Élaboration d'une politique de gestion intégrée des documents
Résultats 2019-2020	Aucun. Une version finale est attendue pour 2021.			
Mesure de l'indicateur	L'adoption du document final en régie interne permettra de témoigner de l'atteinte de la cible.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des M/O ⁵ , d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	L'adoption de la politique permettra une meilleure gestion des documents électroniques et papier au sein de l'organisation. Par l'entremise de cette politique, la Commission affichera sa volonté d'accorder le traitement approprié à l'ensemble de ses documents dans le but d'en favoriser la conservation et le repérage par les personnes ayant à utiliser l'information qu'ils contiennent. La politique s'appliquera à tous les documents actifs, semi-actifs et inactifs créés ou reçus par les commissaires et le personnel de la Commission dans le cadre de leurs fonctions, peu importe leur nature (documents administratifs, financiers, légaux, opérationnels ou autres) et leur support (papier, numérique, Web ou autre).			
Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 2 Avoir ciblé, d'ici 2017, les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents	Indicateur 2 Inventaires des activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents
Résultats 2019-2020	Un sondage a été réalisé à l'automne 2017 auprès du personnel. Les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents ont été déterminées : les réunions de commission, les visites d'établissements et l'impression de documents pour travaux internes.			
Mesure de l'indicateur	Un sondage effectué auprès du personnel de la Commission afin de déterminer les trois activités.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des M/O, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	En ciblant les activités générant le plus d'impressions, la Commission pourra réduire son utilisation de papier et d'encre.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 3 Avoir réduit, d'ici 2020, le nombre de pages imprimées de 10 % pour les trois activités ciblées au point précédent	Indicateur 3 Nombre de pages imprimées pour les activités ciblées au point précédent
Résultats 2019-2020	En 2019-2020, la consommation de papier pour les activités ciblées s'établit à 72 838 copies, ce qui représente une diminution de 20,3 % par rapport à l'année de référence 2017-2018. La Commission a poursuivi encore cette année ses efforts afin de réduire la consommation de papier tout en facilitant le travail des employés. Ceci passe notamment par la sensibilisation du personnel, par l'informatisation accrue de certaines étapes du processus ou par la réduction des documents conservés aux archives en version papier. La diminution de cette année s'explique par la poursuite des efforts, mais aussi par le contexte de pandémie qui a eu comme conséquences l'implantation du télétravail et la tenue de réunions à distance. Cela a entraîné un changement des pratiques favorisant la réduction de l'usage du papier.			
Mesure de l'indicateur	La consommation actuelle est calculée pour le total des trois activités générant le plus d'impressions [cible 2 du Plan d'action de développement durable]. Le pourcentage de réduction est calculé à compter de 2018-2019 sur la base de la consommation de 2017-2018.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des M/O, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	La Commission vise à réduire son utilisation de papier et d'encre.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 4 Avoir augmenté de 20 % l'utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres d'ici 2020	Indicateur 4 Utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres
Résultats 2019-2020	Le nombre de visioconférences et conférences téléphoniques s'est grandement accru en 2019-2020 par rapport aux années passées, ce qui est notamment dû au contexte. Ce sont 134 conférences téléphoniques ou visioconférences qui ont été tenues pendant l'année, ce qui représente une croissance de 738 % par rapport à l'année d'entrée en vigueur du plan, en 2016-2017. Plusieurs déplacements ont ainsi été épargnés.			
Mesure de l'indicateur	Le nombre de fois où la visioconférence a été utilisée pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres est calculé annuellement. Le pourcentage de croissance de l'utilisation est calculé d'une année à l'autre. Un pourcentage de croissance pour la totalité de la durée du plan sera calculé à la fin de celui-ci.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés Résultat visé 3 : Réalisation, par 90 % des M/O, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Réduire les déplacements des employés en favorisant la tenue de rencontres par visioconférence.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 5 Utiliser, chaque année, le transport collectif [covoiturage inclus] dans 75 % des déplacements des membres du personnel de la Commission lors des visites d'évaluation et des séances de formation	Indicateur 5 Utilisation du transport collectif (covoiturage inclus) par les membres du personnel de la Commission
Résultats 2019-2020	Pendant l'année 2019-2020, dans 100 % des cas les membres du personnel de la Commission ont utilisé les transports collectifs [ou ont voyagé en covoiturage] lors des déplacements pour des séances de formation ou des visites d'évaluation. [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Le calcul de l'indicateur est basé sur le nombre de déplacements écoresponsables effectués par le personnel de la Commission, en excluant ceux effectués par la présidente.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés Résultat visé 3 : Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Favoriser l'utilisation des transports collectifs et actifs.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 6 Récupérer ou disposer de façon écoresponsable de 100 % des équipements informatiques en fin de vie d'ici 2020	Indicateur 6 Récupération et gestion des équipements informatiques en fin de vie
Résultats 2019-2020	La Commission ne s'est défaite d'aucun appareil en fin de vie pendant l'année 2019-2020.			
Mesure de l'indicateur	Le nombre d'équipements dont la Commission se défait en cours d'année, de façon écoresponsable ou non, est calculé.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 4 : Technologies de l'information et des communications Résultat visé 6 : Mise en œuvre, par 70 % des M/O, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Améliorer la gestion des équipements en fin de vie.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 7 Inclure au moins un critère écoresponsable dans 100 % des appels d'offres d'ici 2020	Indicateur 7 Inclusion de critères écoresponsables dans les appels d'offres auprès de graphistes et d'imprimeurs
Résultats 2019-2020	Des critères écoresponsables ont été inclus dans 100 % des appels d'offres auprès des graphistes et imprimeurs. De plus, la Commission a, encore cette année, réduit au minimum requis ses impressions et publié certains de ses documents en version électronique seulement. [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Présence d'une exigence relative à une impression écoresponsable dans le devis d'impression.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 5 : Communications gouvernementales et organisation d'événements Résultat visé 7 : Réalisation, par 50 % des M/O, de produits et d'activités de communication ainsi que d'événements écoresponsables.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Attribution de contrats en fonction de critères écoresponsables [caractéristiques du papier utilisé pour impression de documents, quantités réduites, etc.].			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 8 Utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour 100 % des acquisitions d'ici 2020	Indicateur 8 Utilisation du Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour les acquisitions
Résultats 2019-2020	Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ utilisé pour 100 % des acquisitions pour lesquelles les produits répertoriés étaient disponibles. [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Calcul des acquisitions écoresponsables faites par le biais du catalogue du CSPQ.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 6 : Marchés publics Résultat visé 8 : D'ici 2020, pour 50 % des M/O, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Diffuser et utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du Centre des services partagés.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Objectif organisationnel 2 Prendre en compte les principes de développement durable dans les travaux de la Commission	Action 2 Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission	Cible 9 Avoir intégré, d'ici 2020, un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable au processus d'audit	Indicateur 9 Outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable intégré au processus d'audit
Résultats 2019-2020	Aucune activité réalisée en 2019-2020. Les efforts ont été centrés prioritairement sur les travaux de développement directement liés à la mission de l'organisation.			
Mesure de l'indicateur	La cible sera atteinte lorsque l'outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable sera intégré au processus d'audit. La Commission entend reformuler en 2019 l'action 2 afin de la rendre plus conforme aux attentes associées à la Stratégie.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Résultat visé 10 : Proportion de M/O ayant mis en œuvre un processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable [Activité incontournable 2].			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Intégrer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Objectif organisationnel 3 Informers les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable	Action 3 Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission	Cible 10 Diffuser, chaque année, deux capsules d'information auprès du personnel de la Commission	Indicateur 10 Nombre de capsules d'information diffusées auprès du personnel de la Commission
Résultats 2019-2020	Au cours de l'année, quatre capsules d'information ont été diffusées auprès du personnel de la Commission. Une première capsule a été diffusée en septembre 2019 et portait sur le Défi sans auto solo. Une seconde capsule, publiée en novembre 2019, proposait au personnel de la Commission des adresses intéressantes pour la réduction des déchets. Une troisième capsule a été communiquée aux employés dans le cadre de la Journée mondiale du recyclage. Enfin, une quatrième capsule a été diffusée dans le cadre du Jour de la Terre. [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Calcul du nombre de capsules diffusées par année ou du nombre d'autres activités réalisées pour former et sensibiliser les membres du personnel.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des M/O sur des pratiques en matière de développement durable.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Séances d'information ou autres moyens de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Objectif organisationnel 3 Informers les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable	Action 3 Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission	Cible 11 Avoir donné accès, d'ici 2020, à au moins une séance d'information à 90 % des membres du personnel de la Commission	Indicateur 11 Proportion des membres du personnel ayant participé à des séances d'information
Résultats 2019-2020	Aucune séance n'a été tenue en 2019-2020. La Commission a dû centrer son action sur les nombreuses activités d'évaluation et d'élaboration de nouveaux cadres de référence. [Cible non atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Calcul du nombre de personnes présentes lors des rencontres par rapport au nombre total de membres du personnel [excepté les membres du personnel en congé de maternité ou autre congé de longue durée].			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des M/O sur des pratiques en matière de développement durable.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Séances d'information ou autre moyen de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises	Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises	Cible 12 Organiser, chaque année, une activité culturelle à l'intention des membres du personnel de la Commission	Indicateur 12 Participation des membres du personnel de la Commission à des activités culturelles
Résultats 2019-2020	Le contexte externe et interne n'a pas été favorable à la tenue d'une rencontre cette année. Aucune activité ne s'est tenue. [Cible non atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Nombre d'activités organisées par année.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture [Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle].			
Manière de contribuer et cible – si applicable				

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises	Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises	Cible 13 Avoir créé, d'ici 2020, un espace dans le site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises	Indicateur 13 Espace du site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises
Résultats 2019-2020	Indicateur abandonné. La configuration de l'intranet ne permet pas l'ajout d'images. De plus, la question des droits d'auteur est problématique.			
Mesure de l'indicateur	Présence dans l'intranet de la Commission de productions artistiques québécoises (nombre et nature).			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture (Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle).			
Manière de contribuer et cible - si applicable				

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'offrir plus de transparence aux citoyens. Ce règlement détermine les documents et les renseignements que les organismes publics doivent diffuser dans leur site Web. Conformément à ces exigences, incluant depuis le 1^{er} avril 2015 la diffusion de renseignements liés aux dépenses ainsi que la diffusion des documents transmis lors d'une demande d'accès, la Commission présente, dans sa page consacrée à la diffusion de l'information et à la protection des renseignements personnels, les rubriques suivantes : organigramme – personnel de direction et d'encadrement; responsable de l'accès à l'information; plan de classification des documents; inventaire des fichiers de renseignements personnels; registre des communications de renseignements personnels; études et rapports de recherche ou de statistiques d'intérêt pour le public; documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès et d'intérêt public; registres publics; services et programmes offerts; documents servant à la prise de décision sur les droits des administrés; projets de règlement publiés à la *Gazette officielle du Québec*; renseignements relatifs aux contrats; renseignements liés aux dépenses de la Commission; liste des engagements financiers et documents déposés à l'Assemblée nationale.

Enfin, le site de la Commission comprend également une page consacrée à la démarche à suivre pour formuler une demande d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant les membres du personnel ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs du système d'information et de gestion de la Commission a été défini et la sécurité a été organisée en fonction de ces profils. Par ailleurs, dans le cadre de la mise sur pied d'un portail pour le dépôt de la version électronique des documents provenant des collègues ou de la Commission, la solution informatique retenue permet un haut degré de sécurité. Les droits d'accès sont déterminés en fonction des documents déposés et du rôle de chaque personne.

Demandes d'accès à l'information

La Commission a traité quatre demandes d'accès à l'information pendant l'année 2019-2020.

Nombre total de demandes reçues	4 demandes
---------------------------------	------------

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	4		
21 à 30 jours			
31 jours et plus			
Total			

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée [entièrement]	1	s. o.	s. o.	
Partiellement acceptée	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Refusée [entièrement]	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable				Aucune
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information				Aucun

Code d'éthique et déontologie

Adopté en avril 2000, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission* a été mis à jour en février 2007 puis en juin 2015. Dans le respect de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, chaque commissaire s'engage à respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus, à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels il participe et des documents qui lui sont fournis, et à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts.

La Commission a également adopté un code à l'intention des personnes agissant à titre d'expert au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code a aussi été actualisé en 2015. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage donc à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé.

Le code de déontologie des membres de la Commission est présenté à l'annexe XI et celui des experts est accessible sur le site Internet de la Commission.

Emploi et qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission dispose d'une politique linguistique depuis 2007. Celle-ci a fait l'objet d'une révision à la fin de l'année 2014-2015. Au terme d'un processus de prévalidation du projet auprès de représentants de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Commission a adopté, en mars 2016, une nouvelle politique linguistique et l'a diffusée auprès de son personnel.

Informations relatives au comité permanent et au mandataire

L'organisation a un mandataire.	Oui
Nombre d'employés au sein de l'organisation	Moins de 50 employés
L'organisation compte un comité permanent.	Non
Nombre de réunions du comité permanent au cours de l'exercice	s. o.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par la présidente de la Commission	10 mars 2016
Révision de la politique	s. o.

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour faire connaître sa politique linguistique institutionnelle.	Oui
Mesures prises	Diffusion de la politique sur l'intranet de la Commission dès avril 2016. La politique a été de nouveau présentée au personnel de la Commission le 21 février 2018. Les principaux éléments de celle-ci sont communiqués aux nouveaux membres de la Commission.

Occupation et vitalité des territoires

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant à la mise en œuvre de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires, et plus spécifiquement à la réalisation de l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Commission participe à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et apporte sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Le *Plan stratégique 2018-2020* de la Commission présente cette contribution.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

La Commission a adopté le 19 décembre 2018 la Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Cette procédure a été présentée aux membres du personnel.

Pour l'année 2019-2020, la Commission n'a été concernée par aucun cas associé à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2019-2020, en vertu de l'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

	Nombre de divulgations ou de communications par point	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	s.o.		
2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues [point 1]		s.o.	
3. Nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22		s.o.	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :			
<ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 		s. o.	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie 		s. o.	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 		s. o.	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 		s. o.	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 		s. o.	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible défini précédemment 		s. o.	s. o.
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		s. o.	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			s. o.
7. Parmi les divulgations reçues [point 1], le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	s. o.	s. o.	s. o.
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	s. o.	s. o.	s. o.



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

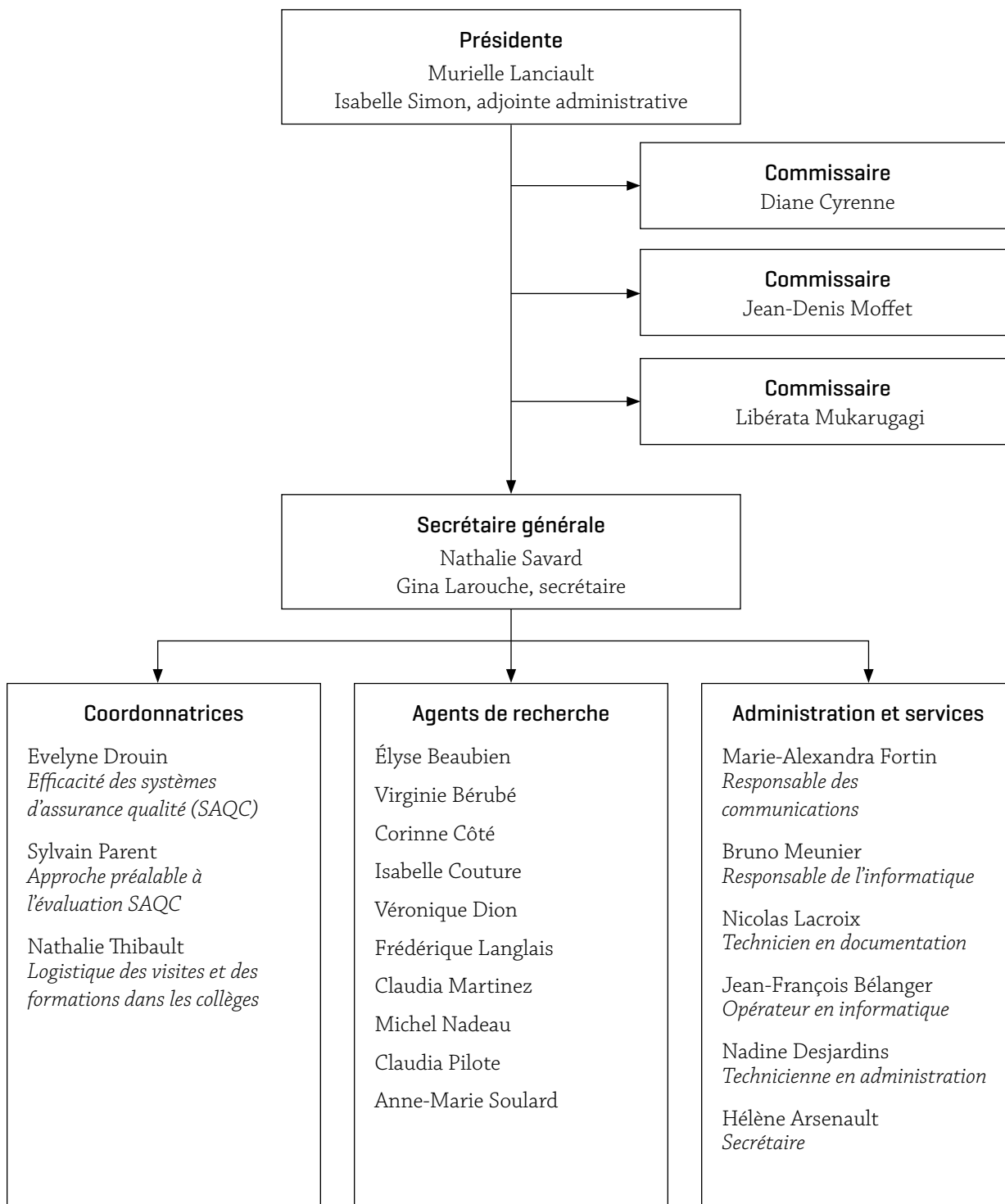
*RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2019-2020*

ANNEXES



Annexe I

Organigramme au 31 mars 2020⁵



5. L'organigramme présente le personnel régulier, occasionnel et à contrat en vertu d'un prêt de service.

Annexe II

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités au 30 juin 2020

Comité de lecture sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Guy Côté

Directeur général
Collège CDI – Administration, Technologie,
Santé

Jacques Delagrave

Directeur des études
Retraité
Cégep de Sept-Îles

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Marcel Côté

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Hélène Dubois

Directrice de la recherche et de l'analyse
Retraîtée
Office des professions du Québec

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2019-2020

[du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020]

Application PIEP

Jean-Philippe Bourdeau

Gestionnaire de projet
Collège Greystone

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Application PIEA

Luc Amyotte

Professeur
Cégep de Drummondville

Florian Côté

Conseiller pédagogique
Retraité
Collège d'Alma

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Approche préalable

Luc Carrier

Professeur
Retraité
Collège April-Fortier

Daniel Delisle

Directeur des études
Retraité
Collège Ellis, campus de Drummondville

Herman Martel

Professeur
Retraité
Cégep de Sept-Îles

Lucie Cloutier

Directrice
Retraîtée
Collège CDI – Administration, Technologie,
Santé

Johanne Drouin

Professeure
Cégep de Saint-Jérôme

Louis Morneau

Directeur des études
Collège Bart (1975)

Louis Côté

Professeur
Retraité
Collège d'Alma

Luc Lafontaine

Directeur
Musitechnic Formation

Louis Pilote

Professeur
Retraité
Cégep de Sainte-Foy

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Johanne Authier

Conseillère pédagogique
Retraitée
Collège Ahuntsic

Denyse Blanchet

Directrice générale
Retraitée
Cégep de Chicoutimi

Gordon Brown

Directeur des études
Collège John Abbott

Éric Brunelle

Directeur adjoint aux études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Linda Cormier

Conseillère pédagogique
Cégep de Shawinigan

Guy Côté

Directeur général
Collège CDI – Administration.
Technologie. Santé

Marcel Côté

Directeur général
Retraité
Cégep régional de Lanaudière

Jacques Delagrave

Directeur des études
Retraité
Cégep de Sept-Îles

Jean-François Dumouchel

Conseiller pédagogique
Collège Jean-de-Brébeuf

Réjeanne Gagnon

Conseillère pédagogique
Cégep de l'Outaouais

Brenda Gareau

Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Anne Gauthier

Conseillère pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Natasha Hyppolite

Étudiante
CSDM

Vincent Larose

Directeur des études
Cégep de Granby

Louis Lavoie

Directeur des ressources humaines
Retraité
Cégep Gérald-Godin

Mathieu Lépine

Directeur adjoint à la Direction des études
Collège LaSalle

Nathalie Michaud

Professeure
Université du Québec à Montréal

Mireille Paradis

Directrice adjointe à la Direction des études
Retraitée
Collège de Maisonneuve

Maurice Piché

Directeur général
Retraité
Collège de Bois-de-Boulogne

Louis Poirier

Directeur des études
Retraité
Cégep de Matane

Pierre Richard

Directeur des études
Retraité
Collège Mérici

Claude Roy

Directeur général
Cégep André-Laurendeau

Marjolaine Roy

Directrice des études
Retraitée
Cégep de Rivière-du-Loup

Jean-Luc Trussart

Conseiller pédagogique
Cégep de Lanaudière à L'Assomption

François Vasseur

Consultant en éducation

*Annexe III**Comité de liaison***Membres du comité de liaison au 31 mars 2020**

Membres du réseau collégial

Marie Barrette

Coordonnatrice de la formation continue
Collège de Valleyfield

Patrick Bérubé

Directeur général
Association des collèges privés du Québec

Guy Côté

Directeur régional
Collège CDI

René Dolce

Directeur des ressources humaines
Cégep Edouard-Montpetit

John Halpin

Directeur général
Cégep John Abbott

Monique Lambert

Directrice des études par intérim
Institut de technologie agroalimentaire

Carole Lavallée

Directrice des études
Cégep de Saint-Laurent

Isabelle Laurent

Directrice des affaires éducatives
et de la recherche
Fédération des cégeps

Marie-France Tassé

Directrice des études
Collège La Salle

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Murielle Lanciault

Présidente

Diane Cyrene

Commissaire

Libérata Mukarugagi

Commissaire

Jean-Denis Moffet

Commissaire

Nathalie Savard

Secrétaire générale

Annexe IV

Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2018-2019

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord; en accord; en désaccord; tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé pour chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dits en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien

Afin de connaître le taux de satisfaction des collègues à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées pour qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014 et auquel sont invités à participer les collègues depuis ce temps.

Annexe V

Rapports d'évaluation adoptés en 2019-2020

Efficacité des systèmes d'assurance qualité [27 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [12]

Établissements publics (7)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (1)

École de musique Vincent-d'Indy

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège April-Fortier/Académie de l'Entrepreneurship
Collège de l'immobilier du Québec
Collège Herzing
École nationale de l'humour

Rapports définitifs [15]

Établissements publics (6)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Matane
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (4)

Collège international des Marcellines
École de musique Vincent-d'Indy
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège Herzing
École nationale de l'humour

Établissements gouvernementaux ou universitaires (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Approche préalable à l'évaluation du système d'assurance qualité [4 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [2]

Établissement privé subventionné (2)

Hélicraft
Lachute Aviation

Rapport définitif [2]

Établissements privés non subventionnés (2)

Air Richelieu
Collège Canada

Plans de réussite des collèges privés subventionnés [5 rapports]

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines

Collège Mérici
Collège TAV

Collège TAV - Actualisation

Plans stratégiques des cégeps incluant le plan de réussite [11 rapports]

Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
– Actualisation
Cégep de Chicoutimi

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Jonquière
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sherbrooke
Cégep de St-Félicien
Cégep de Victoriaville

Politiques institutionnelles [87 rapports]

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [39]

Établissements publics (11)

Cégep régional Champlain
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de St-Félicien
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (11)

Collège André-Grasset
Collège Bart
Collège Centennial
Collège Ellis
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège TAV
École nationale du cirque
Séminaire de Sherbrooke (formation continue)

Établissements privés non subventionnés (16)

Cargair ltée
CDE Collège
Collège d'aéronautique
Collège de l'Avenir de Rosemont
Collège des Technologies de l'Information de Montréal
Collège Greystone
Collège Herzing
Collège Saint-Michel
École de management INSA
École de pilotage Saint-Hubert inc.
École nationale de l'humour
Eid Air Aviation
Institut Trébas
Isart Digital Montréal inc.
Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
Sélect Aviation

Établissements gouvernementaux et universitaires (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Modalités d'application de l'incomplet [11]

Établissements publics (7)

Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Jonquière
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sainte-Foy

Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (4)

Collège LaSalle
Collégial international Sainte-Anne
Collège Marianopolis
Séminaire de Sherbrooke

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [35]

Établissements publics (10)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège Dawson
Cégep John Abbott
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (7)

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège TAV
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (18)

Académie du Savoir
Cargair ltée
CDE Collège
Collège Greystone
Collège Greystone
Collège Herzing
Collège Herzing
Collège Saint-Michel
École de Management INSA
École de pilotage Saint-Hubert
École du Show-Business
École nationale de l'humour
Eid Air Aviation inc.
Lachute Aviation
Passport Hélico
Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
Sélect Aviation
Syn Studio

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes – Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études [PIGEP] [1]

Établissement public (1)

Cégep Beauce-Appalaches

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [1]

Rapports dans leur version préliminaire [1]

Établissements publics (1)

Cégep régional Champlain

Rapports définitifs [1]

Établissements publics (1)

Cégep régional Champlain

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes [1]

Rapports dans leur version préliminaire [1]

Gouvernemental et universitaire (1)

Campus Macdonald

Suites données aux recommandations de la Commission [22 suivis] [en 20 rapports]

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [8]

Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep Édouard-Montpetit*
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep Limoilou
Cégep de Sept-Îles*
Cégep de Trois-Rivières

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des établissements privés non subventionnés [1]

Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean

Évaluation institutionnelle [1]

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Programme d'études – Opération 2005-2008 [1]

Cégep de Sept-Îles*

Efficacité du plan de réussite [1]

Collège Centennial

Formation générale [1]

Cégep Édouard-Montpetit

Efficacité du système d'assurance qualité [5]

Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Dawson
Cégep Garneau
Collège TAV
Collège TAV

Approche préalable à la SAQC [1]

Collège Saint-Michel

Traitement intégré des suivis [3]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (Application de la PIEA et Formation générale)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (Évaluation institutionnelle)
Collège de Maisonneuve (Évaluation institutionnelle et Formation générale)

* Deux opérations pour le même collège sont réunies en un seul rapport.

Annexe VI

Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2020

1. Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois
[88 établissements]

Processus terminé [36]

Établissements publics (21)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (11)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Ellis
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (5)

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
École nationale de l'humour

Établissements gouvernementaux ou universitaires (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports dans leur version préliminaire transmis ou sur le point d'être transmis aux collèges [6]

Établissements publics (3)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Victoriaville

Établissement privé non subventionné (2)

Collège April-Fortier/Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire [5]

Établissements publics (1)

Collège d'Alma

Collège Technique de Montréal inc.
Institut d'enregistrement du Canada
Institut Trebas Québec inc.

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean

Suites attendues [29]

Établissements publics (22)

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Granby
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Lévis-Lauzon

Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de St-Félicien
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Centennial
 Collège Marianopolis
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège TAV
 Institut Teccart

Établissements privés non subventionnés (1)

Collège Herzing

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Suites reçues [1]

Établissements privés subventionnés (1)**Collège Mérici**

Rapports d'autoévaluation attendus [9]

Établissements publics (1)

Cégep régional Champlain

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Universel
 École nationale de cirque

Établissements privés non subventionnés (6)

Collège Salette inc.
 École de danse contemporaine de Montréal (*situation particulière*)
 École de danse de Québec (*situation particulière*)
 École du Show-Business
 Institut supérieur d'informatique (ISI)
 Musitechnic Formation

2. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés [20 établissements]

L'évaluation a touché 21 établissements. À la suite de l'acquisition d'un établissement par un autre ayant déjà réalisé l'autoévaluation demandée, la Commission a décidé, en décembre 2015, de dispenser le premier de cet exercice. Le tableau porte donc sur la situation pour 20 établissements.

Processus terminé [12]

Collège April-Fortier
 CDE Collège
 Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
 Collège d'enseignement en immobilier inc.
 Collège Herzing
 Collège Inter-Dec

Collège de photographie Marsan
 Collège radio télévision de Québec inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 École nationale de l'humour
 Institut d'enregistrement du Canada
 Institut supérieur d'informatique (ISI)

Suites attendues [7]

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 École de danse de Québec

École du Show-Business
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

Rapport d'autoévaluation attendu [1]

Collège La Cabriole

3. Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité [27 établissements]

Le nombre évoluera en fonction de la création de nouveaux établissements.

Processus terminé [3]

Établissement privé subventionné (1)

Collégial international Sainte-Anne

Établissement privé non subventionné (2)

Air Richelieu

Isart Digital Montréal inc.

Suites attendues [5]

Établissement privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Collège Saint-Michel

Collège des Technologies de l'Information de Montréal

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège Canada inc.

Établissement gouvernemental ou universitaire (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Rapports dans leur version préliminaire transmis ou sur le point d'être transmis aux collèges [2]

Établissements privés non subventionnés (2)

Hélicraft

Lachute Aviation

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire [1]

Établissements privés non subventionnés (1)

Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.

Rapports d'autoévaluation attendus [16]

Établissements privés non subventionnés (18)

Campus des effets visuels inc.

Cargair ltée

CDE Collège

Centre de formation collégiale en techniques équine du Québec

Collège Avalon

Collège d'aéronautique

Collège Greystone

Collège M du Canada

École de management INSA

École de pilotage Saint-Hubert inc.

École des entrepreneurs

Eid Air Aviation inc.

Passport Hélico

Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.

Sélect aviation centre de formation

Syn Studio

4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

4.1 Liste des collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (6)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale.
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale, <i>Techniques administratives</i> .
Collège de Maisonneuve	Formation générale, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Techniques d'hygiène dentaire</i>), application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
Cégep de l'Outaouais	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), évaluation institutionnelle, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle.
Collège Vanier	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, formation générale, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Techniques d'inhalothérapie</i>), évaluation institutionnelle, efficacité du plan stratégique.
Établissements privés subventionnés (3)	
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences humaines</i>), application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
Institut Teccart	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

4.2 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations incluses dans leur plan d'action, en date du 30 juin 2020

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep André Laurendeau
 Collège de Maisonneuve
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Collège Centennial
 Institut Teccart
 Séminaire de Sherbrooke

4.3 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes en 2019-2020

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (3)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la PIEA et Formation générale
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Évaluation institutionnelle
Collège de Maisonneuve	Évaluation institutionnelle et Formation générale

4.6 Portrait de la situation sur les suites à donner au 30 juin 2020

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (2)	
Cégep de l'Outaouais	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), évaluation institutionnelle, application de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme.
Collège Vanier	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, formation générale, évaluation de programme 2005-2008 (Techniques d'inhalothérapie), évaluation institutionnelle, efficacité du plan stratégique.
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.



Annexe VII

Politiques et plans évalués en 2019-2020

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [39 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante

S : satisfaisante

PS : partiellement satisfaisante

IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
Publics (11)	
Cégep régional Champlain	ES
Collège Dawson	ES
Cégep de Drummondville	S
Cégep Gérard-Godin	ES
Cégep John Abbott	ES
Cégep de Saint-Laurent	S
Collège Shawinigan	ES
Cégep de Saint-Jérôme	ES
Cégep de Sorel-Tracy	ES
Cégep de St-Félicien	PS
Cégep de Victoriaville	S
Privés subventionnés (11)	
Collège André-Grasset	PS
Collège Bart	ES
Collège Centennial	ES
Collège Ellis	ES
Collège international des Marcellines	ES
Collège Jean-de-Brébeuf	S
Collège Mérici	ES
Collège O'Sullivan de Montréal	S
Collège TAV	ES
École nationale du cirque	S
Séminaire de Sherbrooke (formation continue)	PS
Privés non subventionnés (16)	
Cargair ltée	S
CDE Collège	PS
Collège d'aéronautique	ES
Collège de l'Avenir de Rosemont	S
Collège des Technologies de l'Information de Montréal	S
Collège Greystone	ES
Collège Herzing	S
Collège Saint-Michel	S
École de Management INSA	S
École de pilotage Saint-Hubert inc.	PS
École nationale de l'humour	S
Eid Air Aviation	S
Institut Trébas	ES
Isart Digital Montréal inc.	ES
Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.	ES
Select Aviation	ES
Relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Institut de technologie agroalimentaire	ES

 Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Modalités d'application de l'incomplet
 [11 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante
 S : satisfaisante
 PS : partiellement satisfaisante
 IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
Publics (7)	
Collège de Bois de Boulogne	PS
Cégep de Jonquière	ES
Cégep de Matane	ES
Cégep de Saint-Hyacinthe	ES
Cégep de Sainte-Foy	ES
Cégep de Trois-Rivières	ES
Collège de Valleyfield	ES
Privés subventionnés (4)	
Collège LaSalle	ES
Collégial international Sainte-Anne	S
Collège Marianopolis	S
Séminaire de Sherbrooke	ES

Première PIEA attendue en 2020-2021 [4]

Établissements privés non subventionnés (3)

Campus des effets visuels inc.
 Collège M du Canada
 École Privault Montréal

 Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [35 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante
 S : satisfaisante
 PS : partiellement satisfaisante
 IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
Publics (6)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	S
Collège Ahuntsic	S
Collège Dawson	S
Cégep John Abbott	S
Collège Lionel-Groulx	S
Cégep de Sept-Îles	ES
Cégep de Sept-Îles	ES
Cégep de Sorel-Tracy	S
Collège Vanier	S
Cégep de Victoriaville	S
Privés subventionnés (7)	
Collège André-Grasset	S
Collège international des Marcellines	ES
Collège Marianopolis	S
Collège Mérici	PS
Collège TAV	ES
Institut Teccart	ES
Séminaire de Sherbrooke	ES

Privés non subventionnés (18)

Académie du Savoir	S
Cargair ltée	PS
CDE Collège	S
Collège Greystone	PS
Collège Greystone	ES
Collège Herzing	PS
Collège Herzing	S
Collège Saint-Michel	S
École de Management INSA	S
École de pilotage Saint-Hubert	ES
École du Show-Business	S
École nationale de l'humour	S
Eid Air Aviation	IS
Lachute Aviation	S
Passport Hélico	ES
Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.	ES
Sélect Aviation	S
Syn Studio	ES

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) [1 politique]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante

S : satisfaisante

PS : partiellement satisfaisante

IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
----------------	----------

Publics (1)

Cégep Beauce-Appalaches	S
-------------------------	---

Établissements n'ayant pas transmis leur politique au 30 juin 2020 [2]

Établissements privés non subventionnés (2)

École de danse contemporaine de Montréal

École des entrepreneurs

Première PIEP attendue en 2020-2021 [4]

Établissements privés non subventionnés (4)

Campus des effets visuels inc.

Collège de l'Avenir de Rosemont inc.

Collège M du Canada

École Privault Montréal

PLANS STRATÉGIQUES ET PLANS DE RÉUSSITE

Plans stratégiques et plans actualisés des cégeps

Établissement	Jugement
Cégep de la Gaspésie et des Îles	La Commission estime que le Plan stratégique 2018-2023, incluant le plan de réussite, du Cégep de la Gaspésie et des Îles est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Jonquière	La Commission estime que le Plan stratégique 2017-2022, incluant le plan de réussite, du Cégep de Jonquière est partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le Plan stratégique 2017-2022, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège de Rosemont	La Commission estime que le Plan stratégique 2018-2023, incluant le plan de réussite, du Collège Rosemont est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	La Commission estime que le Plan stratégique 2019-2024, incluant le plan de réussite, du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Saint-Jérôme	La Commission estime que la Planification stratégique 2019-2024, incluant le plan de réussite, du Cégep de Saint-Jérôme est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, la planification stratégique, incluant le plan de réussite, ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Sherbrooke	La Commission estime que le Plan stratégique 2018-2023, incluant le plan de réussite, du Cégep de Sherbrooke est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le Plan stratégique 2018-2023, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Saint-Félicien	Au terme de son évaluation, la Commission estime que la version modifiée du Plan stratégique 2018-2023 du Cégep de St-Félicien, incluant son plan de réussite, est partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Victoriaville	La Commission estime que le Plan stratégique 2016-2021 du Cégep de Victoriaville, incluant le plan de réussite, est partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Établissement	Jugement
Collège André-Grasset	Le Plan institutionnel de réussite 2017-2022 du Collège André-Grasset ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège international des Marcellines	Le plan de réussite comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Mérici	Le plan de réussite comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège TAV	De qualité et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité
Collège TAV - Actualisation	Le plan de réussite comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.



Annexe VIII

Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2020

Dans les annexes VIII et IX, les collèges sont présentés selon leur appellation au moment de l'évaluation.

EFFICACITÉ DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS DE RÉUSSITE

Un astérisque signale les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis des recommandations.

Effacité des plans stratégiques [48 établissements]

Processus terminé [46]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Collège de Maisonneuve
Collège d'Alma	Cégep Marie-Victorin
Collège Ahuntsic	Cégep de Matane
Cégep André-Laurendeau	Collège Montmorency
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de l'Outaouais
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Rimouski
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep de Rivière-du-Loup
Collège régional Champlain	Collège de Rosemont
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Saint-Félicien
Collège Dawson	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Drummondville	Cégep de Saint-Jérôme
Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Saint-Laurent
Cégep Garneau	Cégep de Sainte-Foy
Cégep Gérald-Godin	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Granby	Cégep de Sept-Îles
Collège Héritage	Collège Shawinigan
Cégep John Abbott	Cégep de Sherbrooke
Cégep de Jonquière	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de La Pocatière	Cégep de Trois-Rivières
Cégep régional de Lanaudière	Cégep de Thetford
Cégep de Lévis-Lauzon	Collège de Valleyfield
Cégep Limoilou	Cégep de Victoriaville
Collège Lionel-Groulx	Cégep du Vieux Montréal

Suites attendues [2]

Cégep de la Gaspésie et des Îles	Collège Vanier*
----------------------------------	-----------------

Effacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés [20 établissements]

Processus terminé [18]

Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège Mérici
Collège André-Grasset	Collège O'Sullivan de Montréal
Collège Bart [1975]	Collège O'Sullivan de Québec
Collège Ellis	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Collège international des Marcellines	Collège TAV
Collège Jean-de-Brébeuf	Conservatoire Lassalle
Collège Laflèche	École de musique Vincent-d'Indy
Collège LaSalle	École nationale de cirque
Collège Marianopolis	Séminaire de Sherbrooke

Suites attendues [2]

Collège Centennial
Institut Teccart

APPLICATION DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 [94 établissements]

L'évaluation a touché 98 établissements. Depuis, trois d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales et un autre procédera à son autoévaluation dans le cadre d'une opération qu'il reste encore à préciser et qui regroupera l'évaluation de l'application de cette politique et de celle relative aux programmes d'études incluant l'évaluation d'un programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 94 établissements.

Un astérisque désigne les dix collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis des recommandations.

Deux astérisques correspondent aux collèges dont le dossier est traité par l'Approche préalable.

Processus d'évaluation terminé [74]

Établissements publics (42)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe*
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial*
 Collège Ellis
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laffèche
 Collège LaSalle
 Collège international des Marcellines
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy
 École nationale de cirque
 Institut Teccart *
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements privés non subventionnés (13)

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège d'enseignement en immobilier inc.
 Collège La Cabriole
 CDE Collège
 Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
 Collège Herzing
 Collège Inter-Dec
 Collège radio télévision de Québec inc.
 École du Show-Business
 École nationale de l'humour
 École nationale de théâtre du Canada
 Institut d'enregistrement du Canada enr.
 Institut supérieur d'informatique (ISI)

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec**
 Institut de technologie agroalimentaire
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [17]

Établissements publics (8)

Collège Ahuntsic
 Cégep régional Champlain
 Cégep John Abbott
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep de l'Outaouais*
 Cégep de Rimouski
 Collège Vanier*
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés non subventionnés (8)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège April-Fortier
 Collège de photographie Marsan
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald*

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1997-2002 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

Un astérisque désigne les cinq collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent les collèges qui devaient compléter l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devait évaluer l'application de sa politique dans le cadre de cette opération. Au moment de cette opération, il n'avait pas encore élaboré sa propre politique. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette dernière à un autre moment. Deux guillemets (") indiquent que l'opération devait initialement être complétée via le traitement intégré.

Processus d'évaluation terminé [81]

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Cégep André-Laurendeau
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit**
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles

Collège Gerald-Godin **
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière**
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Dans le cadre de l'audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité ayant eu lieu à l'automne 2017
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de Rimouski**
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles**
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier**
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset

Collège Bart (1975)
 Collège Centennial**
 Collège Ellis campus de Drummondville**
 Collège Ellis campus de Trois-Rivières**
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle**
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle**
 École de musique Vincent-d'Indy en 2007**
 Institut Teccart (**)*
 Séminaire de Sherbrooke (**)*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (11)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
 Institut de technologie agroalimentaire
 Campus de La Pocatière
 Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [2]

Établissement privé subventionné (1)

Cégep de l'Outaouais(**)*

Établissements privés subventionnés (1)

École nationale de cirque

Rapport dans leur version préliminaire transmise ou sur le point d'être transmis au collège [1]

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald* "

PROGRAMMES D'ÉTUDES ET FORMATION GÉNÉRALE

1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque désigne les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis des recommandations. Deux astérisques désignent ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient achever l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes réalisée en 1998-2002.

Processus d'évaluation terminé [70]

Établissements publics (48)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit**
 Cégep Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gerald-Godin**
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de Rimouski**
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont

Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sainte-Foy
 Collège Shawinigan
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles**
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (20)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial (**)*
 Collège Ellis, campus de Drummondville**
 Collège Ellis, campus de Trois-Rivières**
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle**
 Collège international des Marcellines
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle**
 École de musique Vincent-d'Indy**
 École nationale de cirque**
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues [2]

Établissements publics (2)

Cégep de l'Outaouais(**)*
 Collège Vanier(**)*

2. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. La formation générale a été réévaluée dans ces trois écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003 : Campus Beth Jacob, Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute.

Un astérisque identifie les quatre collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [84]

Établissements publics (59)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby– Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 - Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 - Centre d'études collégiales de Montmagny
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Marie-Victorin :
 - Campus Beth Jacob et Chaya Mushka
 - Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 - Cégep@distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien

- Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 - Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire
 - Campus de La Pocatière
 Institut de technologie agroalimentaire
 - Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

Opération réalisée en 2000-2004 [69 établissements]

L'évaluation a touché 70 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 69 établissements.

Un astérisque désigne les six collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [57]

Établissements publics (36)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège régional Champlain
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Collège Montmorency
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Hyacinthe*
 Cégep de Saint-Laurent
 Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège Ellis, campus de Drummondville
 Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Campus Macdonald*
 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
 Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [12]

Établissements publics (12)

Cégep de Baie-Comeau
 Cégep de Chicoutimi
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep de Matane
 Cégep de l'Outaouais*
 Collège de Rosemont
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège Vanier*
 Cégep du Vieux Montréal

Annexe IX

Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2018

Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Le tableau porte sur les 59 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015.

Un astérisque désigne un collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis des recommandations.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 [8 établissements]

L'évaluation a touché 19 établissements. Le tableau porte sur les huit établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015. L'École du Show-Business a réalisé la deuxième autoévaluation demandée dans le cadre de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés.

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI – Administration, Technologie, Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec

École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 [11 établissements]

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.

Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 [61 établissements]

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante

Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation des programmes d'informatique en 1994-1996 [49 établissements]

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 [31 établissements]

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Laflèche

Annexe X

Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique transitoire 2018-2020* – (2018)
- *Plan stratégique 2012-2017* – (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* – (2007)

Documents d'orientation

- *Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial - Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation.* (Version préliminaire, 2019; version transitoire, 2020)
- *Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (Troisième édition, 2020)
- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges – Orientations et cadre de référence* (Deuxième édition, 2019)
- *Modalités de suivi : Recommandations émises dans le cadre du 1er cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois* (2019)
- *Nouvelles modalités de suivi – Recommandations antérieures à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois* (2018)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (Deuxième édition, 2015)
- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence* – (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (1994)

Versions anglaises

- *A second cycle for continuous improvement of the quality of college education. Evaluating the effectiveness of quality assurance systems in Québec colleges. Guidelines, framework, and self-evaluation guide. Interim version* (2020); *Preliminary version* (2019)
- *Evaluating Institutional Policies for the Evaluation of Academic Programs : Third edition* (2020)
- *A Preliminary Approach to Evaluating the Effectiveness of Quality Assurance Systems in New Colleges : Guideline and Framework* (Second Edition, 2019)
- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations* (Second edition, 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Programs of Studies – General Guidelines* (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)* (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* – (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* (1994)

Versions anglaises

- *The Institutional Evaluation* – (2000)
- *The General Education component of Programs of Studies* – (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *The Social Science Program* (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (2006)

Versions anglaises

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)

Rapports synthèses

- *Établissements privés non subventionnés- Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite* (2014)
- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* (1997)

- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* (2001)

Bilans de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

- *Bilan des résultats de l'an 5 du premier cycle d'audit 2018-2019 – Version Web seulement* (2020)
- *Bilan des résultats de l'an 4 du premier cycle d'audit 2017-2018 – Version Web seulement* (2019)
- *Bilan des résultats de l'an 3 du premier cycle d'audit 2016-2017 – Version Web seulement* (2018)
- *Bilan des résultats de l'an 2 du premier cycle d'audit 2015-2016 – Version Web seulement* (2017)
- *Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015* (2016)
- *Bilan de la phase de validation – Version Web seulement* (2015)

Rapports annuels

- *Rapports annuels et rapports annuels de gestion : 1993-1994 à 2017-2018*

Autres publications

- *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* (2019)
- *Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (2019)
- *Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges – Version Web seulement* (2017)
- *Mémoire sur le projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales – Version Web seulement* (2016)
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020 – version Web seulement* (2016)
- *Portrait de la réussite dans le réseau des collèges publics et privés subventionnés – Évolution des indicateurs et faits marquants 2000-2013 – Version Web seulement* (2014)
- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015 – Version Web seulement* (révisé en décembre 2013)
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme*
- *Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec. Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme* (1997)

Versions anglaises

- *Revision of the Appeal Mechanism for Evaluation Reports on the Effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges*
- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec (1997)*

Consultations

- *Tournée des collèges 2006 (2005)*
- *À l'écoute des partenaires (2006)*

Version anglaise

- *2006 College Tour (2005)*



Annexe XI

Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Cette indépendance est essentielle afin de préserver sa neutralité et d'établir la crédibilité de ses travaux tant auprès des collègues et de la population en général que des instances gouvernementales devant lesquelles elle rend compte du résultat de ses activités.

Le mandat de la Commission touche tous les établissements du réseau collégial québécois auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (RLRQ, chapitre C-29, r. 4) et consiste à évaluer leurs politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études, l'application de ces politiques ainsi que la mise en œuvre de leurs programmes. Dans le cas des collèges publics (cégeps) et privés subventionnés, le mandat prévoit aussi l'évaluation de la réalisation des activités reliées à leur mission éducative, tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Cela englobe la planification stratégique des cégeps ainsi que la planification liée à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés.

La Commission s'acquitte de son mandat dans le respect des pouvoirs que lui confère la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « Loi » (RLRQ, chapitre C-32.2), à savoir un pouvoir de vérification, un pouvoir de recommandation et le pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux de la manière qu'elle juge appropriée. Également, elle jouit d'une autonomie de fonctionnement de sorte qu'elle peut conduire des évaluations chaque fois qu'elle le juge opportun et les mener selon les modalités qu'elle détermine.

Enfin, pour réaliser ses activités et susciter un engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, elle privilégie une approche basée sur les valeurs suivantes :

Impartialité

Les évaluations de la Commission reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

Les évaluations et les décisions de la Commission sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.

Respect

Tout en préservant son autonomie, la Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.

Collaboration

Le processus d'évaluation de la Commission est fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), ci-après appelé « le Règlement », ainsi que ceux établis dans le présent Code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
2. En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
3. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
4. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
5. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
6. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel entre les personnes présentes.
7. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir son point de vue, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche des travaux de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
9. Le président de la Commission doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par chacun des membres.

Conflit d'intérêts et confidentialité

10. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
11. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévus à l'article 13 du Règlement.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
17. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
18. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

Règles sur l'après-mandat

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
20. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
21. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
22. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Engagement à la confidentialité et déclaration d'intérêts

23. Le membre s'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie et à signer, à son entrée en fonction et à chaque année par la suite, le formulaire *Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts*, joint en annexe.

Modalité d'application

24. Le président de la Commission est responsable de l'application du présent Code. Il est assisté pour ce faire par le secrétaire général de l'organisation.

Disposition finale

25. Le présent Code d'éthique et de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **16 juin 2015**. Il entre en vigueur dès son adoption.

ANNEXE

Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts

Je, _____,
confirme avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Dans l'exercice de mes fonctions :

- Je m'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie.
- Je m'engage à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels je participerai et des documents qui me seront fournis.
- Je déclare avoir des liens avec le ou les établissements ci-dessous désignés et qui sont susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêts entre mon intérêt personnel et celui de la Commission.

Liste des établissements désignés (si aucun établissement, l'indiquer) :

En foi de quoi, j'ai signé ce document, à _____, le _____

jour du mois de _____ deux mille _____.

Signature



**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec 

